

PROJETS AVORTÉS
D'USINES DE COGÉNÉRATION

Poignée de main de 4,2 millions

Hydro-Québec a versé des dédommagements sans contrat écrit

MICHEL CORBEIL
Le Soleil

■ QUÉBEC — Hydro-Québec a considéré comme un vrai contrat la parole donnée entre des promoteurs et des vendeurs de gaz naturel, gonflant ainsi de 4,2 millions \$ les dédommagements pour des centrales thermiques qui n'ont jamais fonctionné.

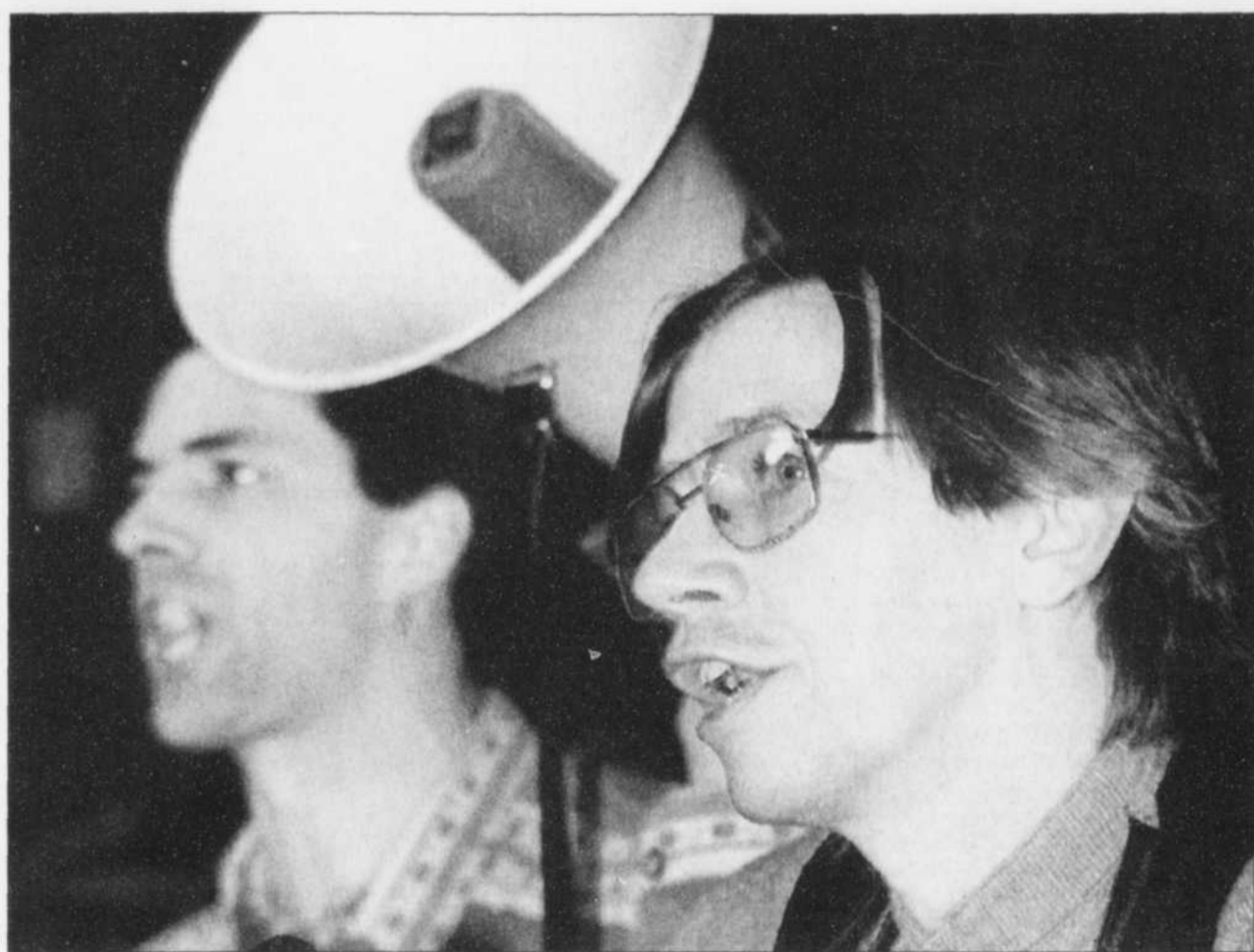
C'est ce qu'affirme l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (AIPGQ) face aux projets d'usines de cogénération à Alma et Windsor, pilotés par Dynamis Envirotech, et abandonnés en juin 1994. Elle soutient que de nombreuses irrégularités ont, en outre, marqué ces deux dossiers.

Dans une lettre, expédiée le 9 février, au juge François Doyon, de la commission d'enquête sur l'achat d'électricité auprès de producteurs privés, le prési-

dent de l'Association, Gaétan Lefebvre, rappelle que les règles du jeu étaient claires: si Hydro résiliait l'entente pour une centrale, elle remboursait 0,15 \$ du kilowatt à produire pour les travaux de conception des installations; cette somme doublait lorsque le promoteur exhibait un contrat pour d'achat du carburant.

À Windsor comme à Alma, la compagnie « n'a pu produire de contrat signé

Voir HYDRO en A2 >



« Si l'inverse s'était produit, tout le monde aurait conclu de ma culpabilité », a déploré Bill Clennett (à droite), flanqué du porte-parole régional de la FTQ, Gaëtan Ménard, à qui M. Chrétien avait enlevé des mains un mégaphone.

Clennett passe l'éponge Chrétien ne sera pas poursuivi

JOËL-DENIS BELLAVANCE
Le Soleil

■ OTTAWA — Bill Clennett, ce manifestant qu'a malmené Jean Chrétien la semaine dernière à Hull, a décidé de ne pas tenter une poursuite contre le premier ministre.

Mais en annonçant sa décision, hier, M. Clennett a invité les policiers à bien faire leurs devoirs, estimant qu'ils peuvent très bien déposer eux-mêmes des accusations contre le chef du gouvernement canadien sans

qu'il ne porte plainte.

Car à ses yeux, si les rôles avaient été inversés, les limiers n'auraient pas attendu que le premier ministre Chrétien dépose une plainte avant d'agir.

« Il y a des lois au Canada qui s'appliquent à tout le monde. Les forces policières ont la responsabilité de faire appliquer ces lois. Si l'inverse s'était produit, tout le monde, même un enfant de 10 ans, aurait conclu de ma culpabilité. Tout le monde doit être égal devant la loi », a-t-il martelé.

Malgré les déclarations du premier ministre, qui a dit lundi l'avoir « tassé » parce qu'il se trouvait sur son chemin, M. Clennett a maintenu hier

Voir CLENNETT en A2 >

PRIMAIRES RÉPUBLICAINES
AU NEW HAMPSHIRE

Le radical Buchanan coiffe le favori Dole

■ MANCHESTER, New Hampshire (AFP, Reuter, PC) — Le commentateur ultra-conservateur Pat Buchanan a remporté hier les élections primaires républicaines du New Hampshire, battant le sénateur Bob Dole.

Une victoire dans cet État baromètre est vue comme essentielle pour obtenir, cet été à San Diego, l'investiture aux présidentielles de novembre. D'après les sondages, la majorité des électeurs estime cependant qu'aucun candidat républicain ne pourrait triompher de Bill Clinton, déjà assuré de l'investiture démocrate.

Ce résultat marque surtout un cuisant revers pour M. Dole, le chef de la majorité républicaine au Sénat, qui n'a pas non plus réussi à distancer Lamar Alexander, l'ancien gouverneur du Tennessee. Selon les résultats, celui-ci arrivait très près de M. Dole, en troisième position.

Après le dépouillement de 89 % des suffrages, M. Buchanan obtenait 28 % des voix, Bob Dole 26 %, Lamar Alexander 23 % et Steve Forbes 12 %.

Pat Buchanan, qui a développé un discours populiste et protectionniste, a désormais clairement capté l'aile la plus conservatrice du Parti républicain. Il s'était déjà imposé en Louisiane et avait impressionné avec sa deuxième place dans l'Iowa, à seulement trois points de M. Dole. Son handicap: ne pas être crédible dans une élection générale, en raison de ses



Le candidat Pat Buchanan rigole tout en savourant un morceau de pizza dans sa chambre d'hôtel, à Manchester, au New Hampshire, quelques heures avant le dépouillement du scrutin qui a confirmé qu'il a le vent dans les voiles.

Voir PRIMAIRES en A2 >

TOURISME À CUBA

Les Européens en voie d'évincer les Québécois

CATY BÉRUBÉ
Le Soleil

■ QUÉBEC — L'époque où des centaines et des centaines de Québécois s'envolaient chaque hiver vers Cuba sera bientôt révolue, car les prix des forfaits ne seront plus à la mesure de leurs moyens financiers, amoindris par la faiblesse du dollar canadien.

Le problème de survente des chambres dans les hôtels cubains, qui a obligé une centaine de Québécois à être détournés vers d'autres destinations à deux reprises au cours des dernières semaines, démontre bien la popularité grandissante de Cuba. Depuis cinq ans, le nombre de chambres disponibles y a quintuplé et il devrait encore doubler d'ici l'an 2000, selon le vice-président de Vacances Air Transat.

En étant plus populaire pour les clientèles touristiques du monde entier, Cuba devient moins accessible aux Canadiens. La plus grande île des Caraïbes était pourtant l'un des premiers choix des Québécois, qui vont à Cuba depuis 25 ans. L'an dernier, cette destination a été la plus vendue dans la région de Québec. Mais, la situation est appelée à changer.

« On se fait sortir par les touristes provenant de pays où la valeur de la monnaie est plus forte », explique Charles Paradis, propriétaire de l'agence Voyages Paradis.

Le porte-parole d'Air Transat, Michel Mordret, abonde dans le même sens. Cependant, il précise que le pouvoir financier des autres pays n'entre pas en ligne de compte au moment de l'attribution des chambres aux dates de leur utilisation, mais plutôt lors des négociations annuelles

La faiblesse du huard fait bondir le prix des forfaits

Voir CUBA en A2 >

LE QUÉBEC

Mirabel écope

L'aéroport de Mirabel perd au profit de Dorval le transport international régulier pour se consacrer aux vols nolisés et au cargo.

PAGE A 6

LA RÉGION

Encore la motoneige

Une femme de 45 ans succombe aux blessures qu'elles a subies dans un accident de motoneige sur la Côte-Nord.

PAGE A 3

LA MÉTÉO



Maximum 4, Minimum 1

Nuageux, pluvieux et doux. Demain, faible pluie ou bruine, surtout en matinée. Détails page C 2

QUÉBEC, 100¢ ANNÉE, NO 54

FLORIDE, 1.60 \$ US

MONTRÉAL, OTTAWA 70¢ PLUS T.P.S. T.V.Q.

60¢ PLUS T.P.S. T.V.Q.

REER 95-96

890%* Hydro-Québec

annuel, composé, garanti.

7 327,50\$ devient 25 000\$

* Taux sujet à changement sans préavis

633-4260
1-800-453-5000
ScotiaMcLeod

CLENNETT Frais dentaires réclamés

Suite de la Une

que Jean Chrétien l'a agressé physiquement.

« S'il y a lieu de porter plainte contre le citoyen Jean Chrétien, il incombe aux policiers d'assumer leurs responsabilités comme ils l'auraient fait sans aucune hésitation dans l'hypothèse inverse », a-t-il ajouté.

À la police de Hull, qui est responsable de ce dossier, un porte-parole a indiqué au SOLEIL qu'aucune enquête ne sera instituée si la présumée victime ne porte pas plainte. « Nous ne pouvons déposer d'accusation s'il n'y a pas de plainte », a déclaré le policier Gilles Sabourin.

M. Clennett et une trentaine d'autres personnes ont profité de la présence du premier ministre à la cérémonie marquant le 31^e anniversaire du drapeau canadien, à Hull, jeudi dernier, afin de manifester leur opposition à la réforme de l'assurance-chômage.

Au cours de cette cérémonie, M. Chrétien a saisi M. Clennett par le cou au moment où il prenait un bain de foule, l'a secoué quelque peu et l'a poussé vers ses gardes du corps qui, eux, l'ont ensuite projeté au sol.

Les enquêteurs de la Gendarmerie royale du Canada ont, ce même jour, assuré que les mesures de sécurité étaient adéquates et que M. Clennett ne constituait pas une menace à la sécurité de M. Chrétien.

Mais lundi, le jour même où M. Chrétien affirmait que les policiers auraient dû mieux le protéger, la GRC a émis un autre communiqué dans lequel elle affirmait que l'accès au premier ministre sera dorénavant mieux contrôlé.

Hier, M. Clennett, qui a dit avoir reçu de nombreux appels d'appui l'incitant à porter plainte, mais aussi deux menaces de mort, s'est montré incrédule devant cette volte-face des policiers.

« On peut s'attendre à ce que la GRC porte maintenant des accusations contre nous », a-t-il laissé tomber au cours d'une conférence de presse.

Porte-parole régional de la FTQ, Gaétan Ménard, l'autre manifestant qui scandait des slogans à l'aide d'un mégaphone durant la manifestation de la semaine dernière, s'est quant à lui dit scandalisé d'entendre les interprétations des événements qui circulent depuis quelques jours.

« Il y a eu diverses tentatives malhonnêtes de modifier l'explication du comportement honteux du premier ministre. La population a nettement vu l'expression du visage du premier ministre qui, loin d'exprimer la peur ou l'insécurité, dévoilait ses vrais sentiments. Ce qu'on voyait dans son visage c'était de la rage et de la violence », a-t-il fait valoir.

M. Ménard a repris l'accusation de M. Clennett en disant que M. Chrétien était l'agresseur. Il a fait valoir que le premier ministre a non seulement agrippé M. Clennett par le cou, mais il a aussi saisi son mégaphone alors qu'il n'était pas sur son chemin.

Tant M. Ménard que M. Clennett se sont aussi dit outrés des propos injurieux qui ont été tenus à leur égard par certains hommes politiques au lendemain de cet incident.

Le député de Hull à l'Assemblée nationale, Robert LeSage, a traité M. Clennett de « crotté » et de « violent mental » tandis que le député fédéral de Toronto, John Nunziata, a déclaré qu'il n'aurait pas hésité à enfoncer le mégaphone dans le « cul » des manifestants s'il avait été sur les lieux.

« L'image de la démocratie canadienne a été entachée pour toujours à la suite de cet incident. À la grande surprise de tous, des personnalités politiques se sont comportées comme des voyous, profitant de leur audience pour passer le message de la haine et de l'intolérance par des propos toujours plus orduriers les uns que les autres », a dit M. Ménard.

À la suite de l'incident de la semaine dernière, M. Clennett a perdu une couronne ainsi qu'une partie de son pont. Il a dit souhaiter hier que le gouvernement aura la courtoisie de lui rembourser les frais dentaires pour les remplacer.

CUBA Fortes hausses

Suite de la Une

avec les autorités cubaines et avec les complexes hôteliers.

« À chaque année, ils déterminent le pourcentage de chambres qui sera alloué aux Canadiens, aux Allemands, aux Hollandais, etc. Comme le dollar canadien vaut moins que plusieurs autres monnaies, les touristes canadiens sont moins intéressants pour eux. Pas seulement pour l'achat des chambres, mais aussi parce que les Européens dépensent plus dans les boutiques, dans les bars, etc. », affirme M. Mordret.

Sans que cela soit fait et dit de façon directe, la proportion de chambres allouées aux Canadiens devient moins grande à mesure que les touristes de pays « plus riches » montrent un intérêt envers Cuba.

Il semble que la même situation ait été rencontrée il y a quelques années avec Cancun, au Mexique. « Au début, 80 % des chambres étaient occupées par le marché canadien. Quand les Européens et les Américains ont commencé à fréquenter cet endroit, nous avons perdu notre place. Nous commençons seulement à pouvoir y renvoyer des touristes ».

Le fait que les touristes canadiens, et surtout québécois, aient la mauvaise réputation de réserver à la dernière minute n'aide également pas les choses. Les hôteliers préfèrent obtenir les listes de réservations à l'avance, ce qui n'est pas possible avec les Québécois.

Entrent aussi en ligne de compte les prix des voyages à Cuba, qui grimpent en flèche. « Il y a quelques années, un forfait à Cuba pouvait coûter 700 \$ à 800 \$ pour une semaine. Il faut maintenant déboursier entre 1000 \$ et 1100 \$ pour la même chose », indique M. Mordret.

Pour la prochaine saison, soit l'hiver 1996-1997, il prévoit que des augmentations de 10 à 20 % devraient s'ajouter. Les négociations annuelles pour la prochaine saison s'effectueront en mai.

Le vice-président d'Air Transat affirme que son groupe est le plus important tour opérateur au monde pour les voyages vers Cuba. Cette année, Air Transat a transporté 20 000 Canadiens et 5000 Français vers cette île du Sud. Avec les hausses de prix pour Cuba, toutefois, Air Transat tente maintenant de trouver des destinations soleil plus abordables, comme le Guatemala, le Panama et le Nicaragua.

LES RETOURNÉS

HYDRO Dépenses non vérifiées

Suite de la Une

d'approvisionnement en gaz naturel», précise un document émanant de la société d'État. Pourtant, elle a versé le maximum en dédommagements — 8,4 millions \$ — en plaçant l'avancement des négociations pour la fourniture du gaz.

La décision d'Hydro de retarder la mise en marche de centrales thermiques a compromis « la clôture finale de la transaction » dans le cas de Windsor. Pour ce qui est d'Alma, d'un « échange de lettres, il ressort que les deux parties se considéraient liées par (...) contrat ».

Joint au téléphone, M. Lefebvre confirme qu'à son avis, les accords honorés par Hydro ressemblent à de simples poignées de main entre partenaires financiers. « Si ce (le contrat) n'est pas signé, il ne doit pas y avoir de dédommagement ! »

Par ailleurs, la missive de l'AIPGQ signale d'autres faits « troublants ». M. Lefebvre y souligne que les vérificateurs indépendants Samson, Bélair, Deloitte et Touche ont trouvé pour 4,8 millions \$ de dépenses n'ayant « pu être vérifiées de façon satisfaisante ». Or, insiste le président de l'Association, Hydro a choisi de payer 3,7 millions \$ sur ce montant.

« Les rapports ne font aucunement état du travail réellement effectué par les promoteurs, poursuit la missive de M. Lefebvre, dont copie a été envoyée au ministre péquiste Guy Chevrette. (...) Le projet d'Alma, par exemple, n'avait aucun

étude environnementale.

« À noter, enfin, qu'Hydro-Québec a remboursé les dépenses de la compagnie Société de cogénération Alma encourues entre 1992 et 1993, alors que cette compagnie n'a été constituée que le 13 décembre 1993 », conclut la lettre.

En entrevue, M. Lefebvre soutient que la société d'État a eu tout le temps de « casser ces contrats » avant de se retrouver dans l'obligation d'envisager le versement de compensations.

« La conclusion que nous recherchons, c'est qu'Hydro aille chercher les sommes versées en trop, explique le président du syndicat. Nous voulons que la commission d'enquête soit saisie de ces irrégularités. »

L'AIPGQ recrute ses membres strictement au gouvernement. M. Lefebvre présente l'intervention dans un secteur qui concerne au premier chef les ingénieurs d'Hydro comme « une contribution à la société. Nous nous sommes inquiétés du recours à la filière énergétique de la cogénération. C'est maintenant prouvé que c'est dispendieux. »

Le ministre Guy Chevrette, « parrain » politique d'Hydro, s'est refusé à commenter les faits soulevés par l'AIPGQ. Hydro-Québec sert une réponse semblable.

La firme Dynamis est dirigée par l'homme d'affaires Michel Gaucher et l'ex-député-ministre fédéral Michel Côté. Les chèques d'Hydro ont été postés, au début de 1995.

PRIMAIRES Vote crucial

Suite de la Une

positions extrêmes sur de nombreux dossiers.

Lamar Alexander semblait être le second vainqueur de cette soirée électorale cruciale, les élections primaires du New Hampshire — les premières du calendrier — donnant l'impulsion nécessaire aux vainqueurs.

À l'exception de Bill Clinton en 1992, aucun président n'a été élu depuis des décennies sans avoir remporté ces élections primaires.

L'élection du New Hampshire a aussi confirmé le déclin, semble-t-il désormais irrémédiable,

du millionnaire Steve Forbes qui n'a pu rétablir sa situation très compromise après son échec dans les « caucus » (comités électoraux) de l'Iowa, il y a une semaine.

Les résultats de MM. Buchanan et Alexander sont une promesse de relance de leurs campagnes, notamment au plan du financement. La bataille, pour eux, va se déplacer dans les prochaines semaines vers le Sud des États-Unis — en particulier en Caroline du Sud et en Georgie — où ils devraient obtenir de bons résultats. M. Dole, lui, escompte rétablir tant soit peu la situation dès la semaine prochaine dans les primaires du Sud et Nord Dakota.

La participation électorale, hier, dans le New Hampshire, semblait, selon les premières études, avoir atteint un niveau record. Les électeurs sondés ont affirmé avoir eu comme soucis particuliers la situation économique et l'emploi.

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A	
La Capitale	3 à 5
Le Québec et le Canada	6 à 12
Le Monde	13 à 15

CAHIER B	
Questions d'argent	1 à 6
Bourses	7 à 9
Opinions	10 et 11

CAHIER C	
Magazine	1 et 2
Ce soir à la télé	2
Arts et spectacles	3 à 6, 12
Votre agenda	4
annonces classées	7 à 11
Décès	12

CAHIER D SPORTS	
Statistiques	2 et 4
Jeux et B.D.	7

SERVICES	
Abonnements	686-3344
annonces classées	686-3311
Carrières et Professions	686-3270
Promotion	686-3342
Publicité Détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe UniMédia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, Chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: c.p. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000 rue Hugues-Randoin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL.

NUMÉROS CHANCEUX

LA QUOTIDIENNE	
tirage du 20-02-96	9-9-4
	0-9-4-1
BANCO	
tirage du 20-02-96	10-12-13-16-18-20-22-31-35-45-46-
	48-49-58-59-62-63-65-67-70

C'ÉTAIT HIER

- 1992 — 40 000 agriculteurs en colère manifestent devant le Parlement à Ottawa contre l'accord du GATT.
- 1990 — Le Conseil de la magistrature décide de faire enquête sur les juges Denys Dionne et Claude Léveillé.
- 1977 — Fin de la grève à l'UQAM, après quatre mois et trois jours.

ATTENTION

Nouvelle hausse des taxes sur l'essence en vue... Mettons-y un frein!

Vous en avez assez des taxes sur l'essence et de la façon dont elles sont dépensées? Deux comités formés de députés fédéraux veulent augmenter les taxes sur l'essence. Dites ce que vous en pensez au premier ministre. Découpez cette annonce et envoyez-la par le courrier (sans timbre) ou par télécopieur à votre député.

Nom de député: _____
(Composez le 1-800-463-6868 pour connaître le nom de votre député)

Député, Chambre des communes, Ottawa K1A 0A6

Veillez informer le premier ministre qu'en voulant hausser la taxe sur l'essence, il s'engage dans la mauvaise voie. C'est déjà assez que le gouvernement du Québec ne retourne sur les routes que 30 % des taxes routières que nous versons. Je suis contre toute nouvelle augmentation de taxes. J'en ai assez que les taxes perçues auprès des automobilistes servent à financer à peu près tous les services... sauf l'amélioration des routes.

Veillez également l'informer que:

1. Sur 40 litres d'essence, je paie déjà 13,00 \$ en taxes. Je ne veux pas payer 13,90 \$.
2. Pour chaque dollar que je paie en essence, 55 ¢ vont à l'État, dont 23 ¢ au gouvernement fédéral. Le fédéral, qui touche déjà 4,5 milliards de dollars en taxes sur l'essence, en empocherait ainsi 5,2 milliards.
3. Le gouvernement fédéral ne réinvestit que 4 % des recettes provenant des taxes sur l'essence dans le réseau routier. Les embouteillages y constituent un problème de plus en plus grave; nos routes et ponts se détériorent.
4. Ce n'est pas d'une augmentation de taxes dont nous avons besoin... mais de routes plus sécuritaires... et de routes en bon état qui amélioreront l'économie. Nous avons également besoin de plus d'emplois, comme ceux que créeront la construction de routes et leur entretien.

NOUS N'AVONS PAS BESOIN D'UNE AUGMENTATION DE TAXES.


Nom _____ (EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE)

Adresse _____

Signé, _____

Un automobiliste surtaxé

PARRAINÉ PAR:



Association canadienne des automobilistes

Banque Scotia
Chaque année est importante.
Reer Scotia
(418) 691-2675

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS

VISEZ LA CROISSANCE
C.I. Canadian Growth
rendement sur 1 an
23%
100% éligible au REER
958-4980
1-800-463-5000
ScotiaMcLeod

Un document incriminant

Les eaux usées font bouillir la CUQ

BENOÎT ROUTHIER
Le Soleil

■ QUÉBEC — Si le maire Émile Loranger de L'Ancienne-Lorette tient mordicus à obtenir un document que la direction de la CUQ a entre les mains depuis décembre 1994, c'est qu'il serait incriminant pour les concepteurs des stations de traitement des eaux usées.

Un débat orageux d'une heure a abouti hier à l'ajournement de la séance du conseil de la CUQ à demain midi, le temps d'obtenir un conseil juridique sur l'opportunité ou non de fournir le document au maire de L'Ancienne-Lorette.

Le président de la CUQ, le maire Jean-Paul L'Allier de Québec, a expliqué à nouveau qu'il s'agit d'un document d'une quarantaine de pages qui a été envoyé à la direction de la Communauté urbaine par le président de la firme Serv-Eau, M. Serge Lapointe, mais qui demeure la propriété de Serv-Eau.

Hier il a appuyé son assertion par une lettre des avocats de Serv-Eau où il est dit que la firme avait fait part à la CUQ, le 1^{er} décembre 1994, « du constat fait, suite à une analyse approfondie des données utilisées par le consortium PCRB pour la rédaction de ses recommandations ». Les avocats ajoutent que Serv-Eau n'avait pas été « mandatée par la CUQ pour cette analyse » et que, comme elle croit que la CUQ n'a pas l'intention de la mandater pour la compléter « ce projet de rapport confidentiel ne devra jamais être utilisé par la CUQ et tombera dans l'oubli ».

M. Loranger a appris presque par hasard, du directeur des stations de traitement des eaux usées, l'existence d'un tel rapport qui émettait des doutes sur le travail du consortium PCRB dans le cas du décaiseur primaire.

C'était le jeudi 1^{er} février 1996. Et en après-midi M^{me} Estelle Alain, du service du contentieux de la CUQ disait à M. Loranger qu'on n'aurait jamais dû le mettre au courant de l'existence de ce document, explique le maire de L'Ancienne-Lorette.

Au cours d'un vif échange, M. Loranger s'est demandé s'il pouvait voter en pleine connaissance de cause, c'est-à-dire après avoir vu les documents pertinents ou s'il était en présence d'une dictature. Mais peu de temps après, pendant qu'il coupait la parole au président, ce dernier lui a fait remarquer qu'il n'avait pas la parole. « Peu importe! » a dit M. Loranger.

M. L'Allier a fait voir que la divulgation du document pourrait être néfaste pour la CUQ, car Serv-Eau la poursuit et elle poursuit Serv-Eau.

M. Loranger répliqua qu'en tant qu'élu, en vertu de l'article 52 de la loi des cités et villes il a droit

à toute l'information pertinente pour mener une recherche ou enquête sur le dossier. L'utilisation qu'il en fera c'est à lui de juger avec les avocats de sa municipalité. Et il croit qu'il a droit, en tant qu'élu, d'avoir les documents nécessaires pour poser des questions aux fonctionnaires. Pourquoi lui refuserait-on des documents que les hauts fonctionnaires de la CUQ ont entre les mains?

Le débat a commencé quand est venu le temps d'adopter une proposition pour nommer un médiateur dans le dossier. M. Loranger a exigé d'avoir le document avant de voter quoi que ce soit relatif au dossier des stations de traitement des eaux usées. « Ça coûté 400 millions \$, je veux savoir sur quoi je me prononce avant de voter! » Il a raconté au SOLEIL qu'il ne veut pas qu'on nomme un médiateur dont le mandat serait d'acheter la paix. « Je veux l'heure juste. »

La divulgation du document serait néfaste pour la CUQ, selon L'Allier

MOTONEIGE

Une 21^e victime!

ANNIE ST-PIERRE
Collaboration spéciale

BAIE-COMEAU — Une dame de 45 ans de Chute-aux-Outardes sur la Côte-Nord vient de succomber à ses blessures dues à un accident de motoneige survenu il y a dix jours dans un sentier de la région.

Depuis le début de la saison hivernale, il s'agit de la quatrième victime ayant perdu la vie pendant la pratique de la motoneige sur la Côte-Nord, portant ainsi à 21 le nombre de tragédies mortelles au Québec.

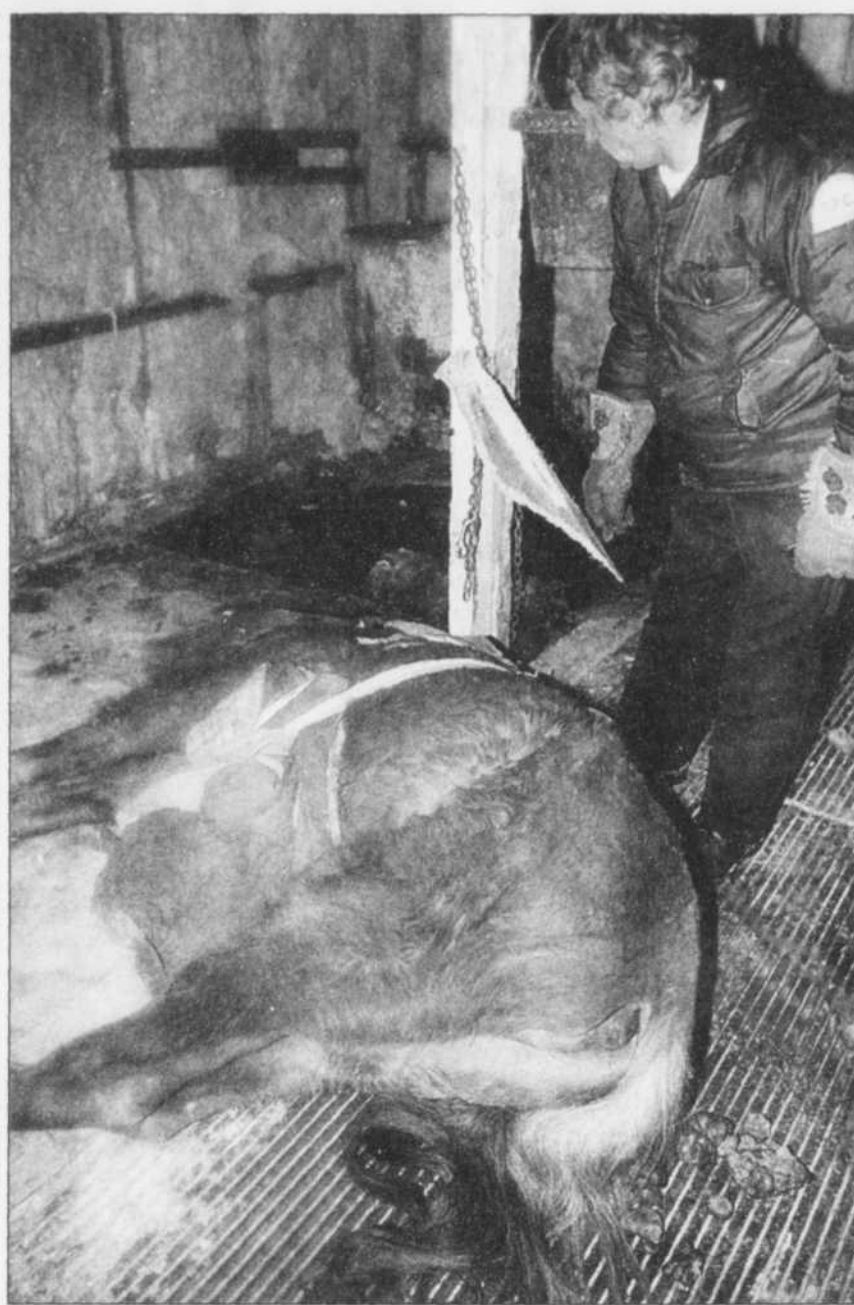
M^{me} Suzanne Harvey, âgée de 45 ans, avait été admise à l'hôpital de Chicoutimi à la suite d'un accident impliquant trois motoneiges, le 11 février, à Chute-aux-Outardes.

Elle était passagère de l'un des trois engins impliqués dans la collision. La Sûreté du Québec a été avisée, hier, du décès de cette dame. La mort est direc-

tement liée aux blessures subies lors de l'accident. Une enquête plus approfondie a donc été ouverte par la SQ qui affirme que la vitesse excessive est à l'origine de la collision.

Ce décès survient au moment où des autorités médicales du Centre hospitalier régional de Baie-Comeau s'interrogent ouvertement sur la hausse plutôt inquiétante des accidents en motoneige. L'orthopédiste de Baie-Comeau, le Dr Odette Perron, a fait savoir que cinq cas de fracture de la colonne vertébrale lui ont été référés depuis le 1^{er} février.

« Dans tous les cas, la vitesse excessive a été la cause de l'accident », a-t-elle indiqué. M^{me} Perron précise qu'une fracture à la colonne vertébrale nécessite au moins six mois de récupération et entraîne des séquelles importantes chez les victimes. Ce type de fracture est une lésion sévère consécutive à un choc très violent, prévient-elle.



L'inspecteur Gaëtan Descarreaux, de la SPA, examine la carcasse d'un cheval.

Cruauté animale à Lac-Beauport

Deux chevaux trouvés morts de faim

CLAUDE VAILLANCOURT
Le Soleil

LAC-BEAUPORT — La Société protectrice des animaux portera dans les prochaines heures des accusations de cruauté envers les animaux contre un individu de la région de Québec qui a vraisemblablement laissé mourir de faim ses deux chevaux en bordure d'une route isolée de Lac-Beauport.

L'un des deux chevaux a été retrouvé pratiquement enseveli dans la neige tandis que le deuxième gisait dans une petite cabane de contreplaqué, tout juste à côté du lac Vermine, à environ 5 km à l'extrémité du chemin de l'Épéron, un endroit uniquement accessible en motoneige.

Les témoignages recueillis sur place par LE SOLEIL sont non seulement accablants pour le propriétaire des chevaux, mais ils sont aussi inquiétants pour le corps policier de la Haute-Saint-Charles qui, selon un témoin, avait été averti il y a environ trois semaines de la mort de l'une des deux bêtes.

L'histoire devient plus invraisemblable quand un témoin offre 100 \$ au journaliste du SOLEIL pour taire l'affaire.

Tant que les policiers de la Haute-Saint-Charles n'auront pas terminé leur enquête et que des accusations soient portées en cour criminelle, il est de rigueur de taire les noms.

DEPUIS NOËL

Au cours du mois de décembre, « un peu avant les grands frettes de Noël », un travailleur forestier de Charlesbourg découvre, lors d'une ballade en motoneige, le cadavre d'un cheval non loin d'une cabane de fortune utilisée par un homme de la région de Québec qui, tout le monde le sait dans le coin, y héberge deux chevaux, « des anciens chevaux de course », précise-t-il.

Quand il le rencontre quelques jours plus tard, il l'avise du fait et lui demande de transporter les restes, ce à quoi s'engage l'homme en lui promettant qu'il allait le faire transporter chez Réjean Carrier, sur la rive sud, un établissement spécialisé dans la récupération des animaux.

Mais le temps passe. Notre homme constate de nombreuses pistes de loups, de coyottes et de renards qui convergent toutes dans un même secteur. Curieux, il s'y rend et découvre finalement que le cheval y a été transporté.

Il y a environ trois semaines, les policiers de la Haute-Saint-Charles sont par ailleurs demandés dans le même secteur à la suite d'un vol par effraction dans un des petits chalets construits le long de cette route. L'homme en profite pour informer les policiers de la présence du cadavre du cheval non loin.

L'inspecteur Gaëtan Descarreaux de la SPA a vite réagi. En début d'après-midi hier, il arrivait sur les lieux accompagné d'un policier.

Pendant ce temps, la présence de ces gens amenait bon nombre de curieux, qui y allaient chacun de leurs commentaires.

Pour l'un, c'était l'endroit précis où était habituellement attaché le cheval manquant, pour l'autre la facile possibilité de retracer l'homme qui a transporté le cadavre du premier cheval un kilomètre plus loin.

C'est dans ce flot de propos sous la couverture que l'homme que tous soupçonnent d'avoir transporté le cheval a offert 100 \$ au journaliste du SOLEIL pour qu'on ne prenne pas de photos et qu'on camoufle l'affaire.

Les pistes de loups et de coyotes ont conduit aux chevaux



Raphaël est de retour...

Des céramiques à prix fracassants,
des sanitaires et lavabos de qualité
à des prix qui défient toute
la compétition, c'est à suivre...

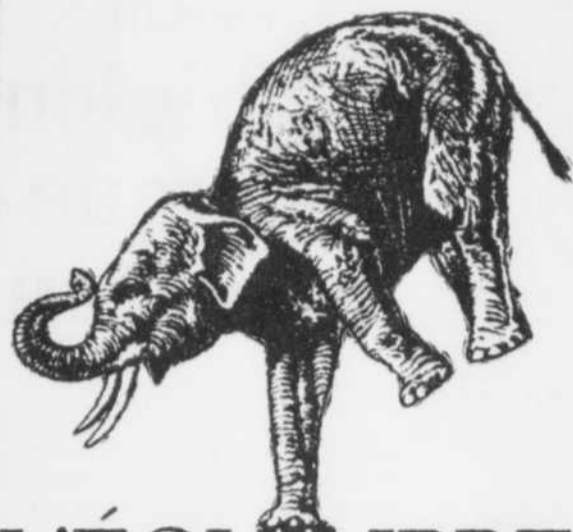
Ça va brasser!



CÉRAMIQUE
D.É.C.O.R.
Céramique d'abord!

4220, 3e Avenue ouest, Charlesbourg, Qué. • 627-0122

FONDS DE RETRAITE ÉQUILIBRÉ INVESNAT



L'ÉQUILIBRE FAIT LE POIDS !

Il est temps de préparer la retraite que vous méritez.

Laissez le Fonds de retraite équilibré InvesNat s'en occuper.

C'est le meilleur moyen de vous permettre d'équilibrer sécurité et performance.

18,69 %
Un an

9,88 %
Trois ans

9,35 %
Cinq ans

Pour plus de détails, passez à votre succursale de la Banque Nationale ou du Trust Général.



PLACEMENTS BANQUE NATIONALE INC.

Ces taux constituent le rendement total annuel composé réel au 31 janvier 1996, compte tenu des variations dans la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions. Le rendement passé ne donne pas nécessairement une indication du rendement futur. On trouve des informations importantes sur les Fonds Mutuels InvesNat dans le prospectus simplifié. Il est important de le lire attentivement avant d'investir. Notez que la valeur liquidative de la part, le revenu et le rendement du capital investi du Fonds de retraite équilibré InvesNat fluctuent. Placements Banque Nationale inc., gérant et placeur des Fonds mutuels InvesNat, est une filiale à part entière de la Banque Nationale du Canada.



QUÉBEC

Les scouts arrivent

De nombreuses tentes seront dressées un peu partout au Québec cette semaine, particulièrement en fin de semaine. La région de Québec n'y échappera pas. Il s'agit bel et bien d'une invasion, sans danger toutefois. Nous sommes en pleine semaine scout, et les 30 000 jeunes membres de ce mouvement se feront un peu plus visibles à cette occasion, de toutes sortes de manières. Dans la région de Québec, les scouts et guides, ce sont 4500 jeunes, de 7 à 20 ans, formant 62 groupes. Il faut ajouter 1000 animateurs adultes et 500 bénévoles oeuvrant dans les conseils de gestion. Les activités dans les villes et les paroisses se feront nombreuses au cours de la semaine. G.B.

SEPT-ÎLES

Quoi! le Vieux Poste...

Le Conseil de bande de Uashat et Matiténam va de surprise en surprise. Après l'île Corossol, il vient de se voir offrir le Vieux Poste, un lieu patrimonial important, en échange de deux petites parcelles de terrain. Cette offre aurait été faite aux Montagnais à plusieurs reprises par le directeur général Marcel Blouin pour régler le litige sur les taxes. Sept-Îles céderait le Vieux Poste et obtiendrait, en échange, les terrains abritant deux stations de pompage sises à Uashat. Le Vieux Poste est un lieu archéologique d'importance. Sa construction actuelle, qui date de 1967, est exploitée par le Musée régional de la Côte-Nord et abrite un centre d'interprétation de la culture montagnaise. Le chef Élie-Jacques Jourdain se fait catégorique. « Il n'est pas question que nous acceptions, dit-il. On nous en veut déjà pour l'île Corossol, imaginez si nous accep-

tions le Vieux Poste par-dessus le marché. » Il ajoute « qu'il n'est pas question qu'on nous fasse porter l'odieux du litige avec la municipalité ». R.S.

HÔPITAL CHAUVEAU Bouchard refuse

Le premier ministre du Québec, M. Lucien Bouchard, refuse de rencontrer les représentants du comité de survie de l'hôpital Chauveau. Dans une lettre adressée au maire de Loretteville, M. Denis Giguère, un conseiller de M. Bouchard l'informe que le premier ministre « suit attentivement la progression de la réforme de la santé et a placé toute sa confiance en M. Rochon pour qu'il la mène à bien ». Le comité de survie misait beaucoup sur cette rencontre afin d'empêcher l'hôpital de devenir un centre d'accueil pour personnes âgées le 1er avril. R.F.

La CUQ lorgne le terrain d'enfouissement de Saint-Tite-des-Caps

BENOÎT ROUTHIER
Le Soleil

■ QUÉBEC — La Communauté urbaine de Québec (CUQ) prend les dispositions nécessaires pour se porter acquéreur du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Tite-des-Caps.

En effet, elle a imposé hier une réserve pour fins publiques sur le lieu, propriété de Services sanitaires Leclerc Ltée.

L'entreprise a informé la CUQ de son désir de mettre en vente le site d'enfouissement. Hier après-midi, avec l'accord des préfets des MRC de la Côte-de-Beaupré et de l'île d'Orléans, la CUQ a décidé de l'imposition d'une réserve. « C'est une mesure conservatoire pour discussions futures », explique le président de la CUQ, le maire Jean-Paul L'Allier de Québec, qui ajoute qu'une mise en réserve vaut pour deux ans. Une telle procédure fait que la CUQ devient un tiers dans un projet d'achat de la propriété.

Une mise en réserve signifie entre autres que durant son maintien, le propriétaire actuel ou l'acheteur ne pourra ajouter une plus-value au lieu. Autrement dit, on évite la spéculation.

La CUQ peut acquérir par voie d'expropriation tout immeuble, même à l'extérieur de son terri-

toire, pour la réalisation de ses objets. Pour ce faire, elle procède selon les dispositions de la loi d'expropriation qui permet l'imposition de réserves.

CONSULTATION PUBLIQUE

La Commission de l'environnement de la CUQ tiendra bientôt une consultation publique sur un plan directeur de gestion intégrée des déchets. Pour assurer le succès de cette consultation, le président de la commission, le maire Jean-Claude Bolduc, de Lac Saint-Charles, croit qu'il faut une bonne préparation du dossier et de sa logistique.

Le Service de l'environnement ajoute qu'il est important d'élaborer la stratégie d'information et la préparation d'une version vulgarisée du projet de plan directeur. Il faut prévoir entre autres tâches l'animation de la consultation, la synthèse des séances et des mémoires soumis. Le Service de l'environnement dit ne pas posséder les ressources, ni certaines expertises très pointues pour réaliser ce mandat.

Aussi, la CUQ a décidé de confier à la firme Transfert Environnement un mandat d'assistance. Un montant de 39 650\$, soit 45 183,16\$ avec les taxes, a été voté mais la mairesse Andrée Boucher de Sainte-Foy a trouvé que c'était bien cher pour un seul mandat d'une seule commission. Il faut dire que les sommes dépensées pour ce dossier approchent les 100 000\$.

Bernières ou Saint-Nicolas ?

MARC SAINT-PIERRE
Le Soleil

■ BERNIÈRES/SAINT-NICOLAS — Au soir du dimanche 24 mars, la nouvelle ville fusionnée de Bernières/Saint-Nicolas portera le nom de... ou bien de Bernières, ou bien de Saint-Nicolas, tout court.

C'est du moins le choix que l'administration Blondin proposera à la population, selon les dispositions d'une résolution adoptée à l'occasion d'une réunion du conseil municipal, en début de semaine.

Et il est coulé dans le ciment que c'est par référendum que pourront se prononcer les contribuables de la nouvelle ville. Le libellé de la question référendaire est le suivant: « Lequel des noms énoncés ci-après préférez-vous pour désigner la nouvelle ville issue du regroupement des municipalités de Bernières et de Saint-Nicolas? Bernières (ou) Saint-Nicolas (?) »

Le coût du processus référendaire est préalablement estimé à 15 000\$ ou 20 000\$. À Bernières/Saint-Nicolas, de bonnes raisons sont invoquées

pour se livrer à ce déboursé, pompé à même le surplus accumulé de la ville. De un, a expliqué en substance le maire Richard Blondin, la nouvelle ville lancera d'ici à quelques mois une campagne de promotion pour attirer de nouveaux résidents sur son territoire et les spécialistes en marketing affirment qu'un nom simple est meilleur « vendeur »; de deux, l'utilisation d'un seul nom pour la nouvelle ville constituera un facteur d'intégration pour les actuels habitants.

« Ce sont là les principales raisons du référendum », a noté le maire Blondin.

C'est dans ce contexte que le calendrier référendaire a d'ores et déjà été élaboré. Il prévoit notamment le dépôt de la liste référendaire le 27 février; l'avis public du scrutin le 9 mars; le vote par anticipation le 17, etc.

À l'hôtel de ville, on a émis le souhait que la population se rende massivement voter le 24 mars et qu'il se dégage du scrutin un choix très net.

Décidée le 21 septembre 1994, portée par l'essentiel des élus des deux entités municipales, la fusion de Bernières et Saint-Nicolas a créé une nouvelle ville de 80 kilomètres carrés et de quelque 15 600 habitants, première du territoire des Chutes-de-la-Chaudière par sa population.

PONT-ROUGE

Poursuite manquée

Deux hommes qui avaient été pris en chasse par des agents de la Sûreté du Québec du poste de Portneuf hier matin sont parvenus à prendre la fuite en changeant de véhicule. L'affaire a commencé par un vol d'essence dans un dépanneur de Saint-Raymond. Les policiers se sont lancés à la poursuite des voleurs, mais les ont à un certain moment perdus de vue. Leur camionnette a été retrouvée près du Moulin Marcoux, à Pont-Rouge, vide. Il semble que les deux hommes étaient attendus par un complice qui les a pris à bord d'une Plymouth Voyager de couleur bleue, traînant une petite remorque. Ils auraient repris la route 365 en direction sud. Pendant un certain temps, les policiers ont cru que les voleurs avaient peut-être pris un automobiliste en otage, mais cette hypothèse a été vite écartée, selon l'agent Réal Ouellet, de la SQ. C.S.

CÔTE-NORD

Une autre manif contre le nouveau régime

Environ 300 manifestants, sur le millier attendu, ont bravé la neige et vent hier après-midi, alors que la région croulait sous 25 cm de neige, pour montrer au gouvernement fédéral leur mécontentement par rapport aux impacts éventuels du nouveau projet de loi modifiant le régime d'assurance-chômage. Les manifestants ont bloqué une moitié du boulevard Laure, à Sept-Îles, et l'accès du Centre d'emploi du Canada. La manifestation, organisée par les grandes centrales syndicales, CSN, FTQ, CEQ et SFPQ, regroupait aussi des représentants de plusieurs organismes sociaux travaillant auprès des personnes démunies ou à faible revenu. On prévoit tenir le même genre de manifestation à Baie-Comeau aujourd'hui et à Havre-Saint-Pierre demain. R.S.

TUNNEL SOUS-FLUVIAL

Le maire de Beaumont convoque le PM et ses ministres

MARC SAINT-PIERRE
Le Soleil

BEAUMONT — Ce n'est peut-être pas le temps de lever la première pelletée de terre du tunnel sous-fluvial de Beaumont, mais c'est dès maintenant qu'il faut préparer le projet.

C'est ce qu'a indiqué le maire de Beaumont, Réal Lapière, dans une communication aux médias, hier.

« En ce moment, ce n'est pas le temps de procéder à la première pelletée de terre, vu la situation économique. Toutefois, parallèlement au processus d'assainissement des finances publiques entrepris par les gouvernements, le temps est maintenant venu de se préparer », a affirmé le maire Lapière.

Dans une lettre diffusée il y a une quinzaine, le maire Lapière a entre autres convoqué à une réunion de concertation, le mardi 27 février, le premier ministre du Québec, une demi-douzaine de ministres, presque deux douzaines de députés, les élus municipaux de toute la région, le président d'Hydro-Québec, etc. Une réunion de concertation visant ni plus ni moins à vérifier la faisabilité d'un tunnel sous-fluvial entre chez lui et l'île d'Orléans qui servirait à faire passer les lignes hydroquébécoises et les véhicules.

Pour le maire Lapière, il s'agirait d'un « grand coup » de relance économique susceptible de prendre la place de Québec 2002.

Ce « grand coup », Hydro-Québec l'évalue à plus de 1 milliard\$.

Ça, le maire Lapière ne le prend pas et il estime sans plus que la société d'État brandit « le spectre de la peur ». L'argument du ministère des Transports selon lequel la troisième voie sur le pont de Québec a réglé les problèmes d'engorgement des communications nord-sud ne trouve pas non plus grâce à ses yeux.

Et il souhaite que son projet « fasse l'objet d'une étude sérieuse et concertée afin que des solutions originales, constructives, voire inventives, soient proposées ». Pour le maire de Beaumont, il ne fait aucun doute que le projet va se réaliser un jour.

PROCÈS DE JEAN GADOURY 5000 \$ pour tuer l'avocat

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

QUÉBEC — Les deux contrats de 5000 \$ chacun que Jean Gadoury, un individu de Beaumont âgé de 36 ans, a conclus avec un codétenu du Centre de détention de Québec visaient non seulement l'assassinat d'un procureur de la couronne, mais aussi sa propre évasion du palais de justice de Québec.

Les détails de ces contrats ont été exposés hier aux dix femmes et deux hommes du jury qui a commencé à entendre la cause de Gadoury. Le procureur de la couronne, M^e Sabin Ouellet, a fait entendre son témoin principal, Jean-Pierre Richer, le codétenu de 49 ans avec lequel Gadoury aurait conclu les deux marchés. Par la suite, les jurés ont pu entendre un enregistrement sur lequel les deux hommes discutent des façons de remplir les contrats.

Les incitations à commettre les deux crimes par l'homme de Beaumont auraient été faites en mai dernier. D'après les termes de Richer, l'autre considérait « inhumain » le traitement que lui faisait subir M^e François Huot, le procureur de la couronne dans le dossier pour lequel il était détenu. « Quand il revenait de la cour, il était à boutte et choqué noir contre Huot », a déclaré Richer à propos de Gadoury.

Celui-ci se serait adressé à Richer après s'être aperçu qu'un autre codétenu qui venait d'être libéré n'avait pas rempli son engagement de liquider M^e Huot. Dans un premier temps, Richer devait aider Gadoury à s'évader en échange d'une somme de 5000 \$.

Un premier scénario prévoyait qu'à la suite de sa propre libération devant avoir lieu quelques jours plus tard, Richer conduirait Gadoury du palais de justice jusqu'au pont de Québec, où son amie devait le prendre en charge et effectuer le paiement du contrat. Pour sortir du palais, l'homme de Beaumont devait simuler une crise d'hypoglycémie puis, affirmait-il, un complice l'aurait conduit à l'extérieur. Un second scénario prévoyait que Richer tire du pistolet et de la mitraillette au-dessus de la tête des gardiens à l'arrivée du fourgon cellulaire au palais de justice.

Quant au contrat visant l'assassinat du procureur, l'homme de Beaumont assurait Richer que son amie, qui avait accès à des laboratoires de l'université Laval, fournirait un « liquide virulent » devant provoquer une crise cardiaque. Il suffisait, selon Gadoury, de verser ce liquide dans le verre ou la nourriture de M^e Huot ou encore de le lui injecter.

Disant avoir été inquiet par les projets de Gadoury, le codétenu l'a toutefois dénoncé aux autorités. Les enquêteurs de la Sûreté du Québec l'ont ensuite muni d'un dispositif d'enregistrement en vue d'une ultime rencontre de planification entre les deux hommes.

La SQ a affirmé Richer à l'avocat de l'accusé, M^e Richard Corriveau, ne lui a remis que 60 \$ à sa libération parce qu'il était totalement démuné. Il s'est ensuite tourné vers des stations de télévision pour monnayer son histoire. Le réseau TVA a évidemment refusé un marchandage de ce type, mais Richer a trouvé preneur à TQS, qui lui a versé 300 \$.

À un certain moment, un vif débat a éclaté quand M^e Corriveau a accusé le juge Gaston Desjardins de suggérer des réponses au témoin Richer. À ce moment, l'avocat interrogeait ce dernier sur le délai de cinq jours entre le moment de son entente avec Gadoury et sa délation aux autorités.

Il appert que celle-ci est survenue le lendemain du jour où l'amie de Gadoury aurait dû faire un premier versement à Richer. De plus, il n'était aucune question d'assassiner qui que ce soit dans la première déclaration faite par Richer à la SQ, le 15 mai.

EN BREF

Lebeau acquitté

Le jury de deux femmes et dix hommes au procès de François Lebeau a rapidement acquitté le technicien en loisirs d'une école secondaire de Sherbrooke des accusations d'avoir eu des contacts sexuels avec un élève de 17 ans et de l'avoir agressé sexuellement dans un condominium de Stoneham, en mars dernier.



François Lebeau

L'homme de 43 ans y avait invité l'adolescent à faire un voyage de ski. Suivant le témoignage du jeune homme, l'accusé s'était livré sur lui à la masturbation et à la fellation au cours de leur première soirée près du centre de ski.

Une gigantesque maison d'inspiration louisianaise pour le club Kinsmen

MARIE CAOUETTE
Le Soleil

■ QUÉBEC — Des cinq propositions qui leur ont été soumises pour la maison Kinsmen 1996, les membres de ce club de bienfaisance ont retenu « celle qui faisait le plus rêver », indiquait hier le président du comité de la maison, M. Michel Marsan.

La gigantesque maison de briques dont le style est partiellement inspiré des grandes résidences louisianaises fera en effet autant rêver qu'un gros lot de plusieurs millions.

Les Kinsmen ne le cachent pas, c'est la vie des gens riches et célèbres qu'ils proposent aux acheteurs de billets, quitte à ce qu'un gagnant qui n'a pas les moyens d'y habiter choisisse plutôt de prendre l'argent... Difficultés économiques ou pas, une enquête de marketing a confirmé ce goût chez les Québécois, confirme M. Marsan.

AVENIR ASSURÉ

Le déménagement de leur maison aux Galeries de la Capitale n'a pas fait vendre plus de billets aux Kinsmen l'an dernier malgré que le nombre de visiteurs ait triplé. Le club de bienfaisance concurrent, les Lions, qui ont repris le tirage d'une maison sur le terrain d'Expo-Québec en 1995, sont nombreux et très actifs, explique M. Marsan. « On partage l'assiette avec nos concurrents. On le sent dans les ventes. »

Mais les Kinsmen sont certains d'avoir fait le bon choix en fonction de l'avenir. M. Marsan anticipe même la fin d'Expo-Québec, d'ici cinq ans peut-être, avec l'arrivée du centre de foires qui rendra caducs tous les autres salons et expositions. Le déménagement



LE SOLEIL, GILLES LAFOND

Extrêmement vaste, élégante et raffinée, la maison Kinsmen 1996 s'inspire des grandes demeures de la Louisiane et de la Nouvelle-Angleterre. Classique à l'extérieur, elle sera décorée dans le style « exotique et souvenirs de voyage ».

aura permis de repositionner l'oeuvre des Kinsmen dans un environnement de plus en plus fréquenté et de lui assurer une stabilité financière (le terrain est offert gratuitement pour dix ans).

Du côté de la vente des billets, les Kinsmen abandonne la prévente qui perd son sens puisque la maison est exposée pendant deux mois mais on mijote quelques idées d'association

avec divers partenaires pour mousser la vente.

LOEUVRE

Rappelons que l'oeuvre principale de ce club demeure la maison Marie-Rollet qui accueille les femmes en difficulté et leurs enfants dans une grande demeure de 15 chambres.

Toutes les oeuvres qui visent à aider les jeunes reçoivent aussi une atten-

tion particulière de la part du comité des dons qui est actif entre septembre et mai chaque année.

Les Kinsmen parrainent encore les paniers de Noël et de Pâques et chaque membre dispose d'un petit montant pour des gestes d'aide individuel.

Ce sont 500 000 \$ qui retournent ainsi à la communauté de la région de Québec.

SAINT-GEORGES



COLLABORATION SPÉCIALE: LUCE DALLAIRE

Plusieurs employés, dont ceux de Subway, se sont présentés aux bureaux de l'assurance-chômage, hier, à Saint-Georges.

Après le feu, le chômage

LUCE DALLAIRE
Collaboration spéciale

■ SAINT-GEORGES — Les jeunes membres du personnel du Subway vivent un deuil collectif suite à l'incendie du week-end, et ensemble, « en famille », ils ont complété, hier, à Saint-Georges, leur première demande de chômage.

« Depuis dimanche, les gens m'abordent en disant, « Tiens, tu as perdu ton emploi... », mais personne ne me demande comment je me sens en dedans », confie Sylvain, un des employés du groupe dont la moyenne d'âge est de 19 ans.

« Le restaurant flambe, et à l'intérieur de toi, c'est une partie de ton être qui brûle en même temps. Tu réalises que tu perds un travail, des amis, des clients, et que ça va te manquer », ajoute son copain.

Pour celles et ceux qui ont procédé à la fermeture avant le feu, le doute d'avoir oublié quelque chose et les questions des enquêteurs deviennent stressantes.

« Tu revis chaque minute de la journée précédant le drame même si tu sais que tout était correct au moment du départ », dit Sylvain.

« Danielle, la gérante et Ginette, la propriétaire, se sont démenées avec le Centre d'emploi pour nous aider à compléter les démarches de chômage. Ça ne me tentait pas de venir et sans ça, je ne me serais pas rendue ici », dit une des filles.

« Vraiment, nous sommes une belle et grande famille », assure Ginette Martel, précisant que le Subway revivra à Saint-Georges, sans savoir encore où et dans combien de temps il rouvrira ses portes.

Par ailleurs, la directrice générale de la Banque Scotia, M^{me} Guylaine Labbé, sait pour l'avoir fait avec son équipe, qu'il est possible de relocaliser une institution financière en 24 heures.

« Les 12 employés sont à leur poste,

au 11 660, 1^{re} Avenue, et tous les services sont à nouveau dispensés depuis 10 h, hier », a-t-elle indiqué.

FOYER IDENTIFIÉ

Selon le porte-parole de la Sûreté du Québec, M. Camille Gagnon, le foyer de l'incendie a été identifié par les experts.

« Le feu aurait pris naissance entre le plafond du sous-sol et le plancher du 1^{er} étage. L'enquête se poursuit, mais à la lumière des premières observations, les causes de l'incendie seraient accidentelles », précise l'agent Gagnon.

« La 1^{re} Avenue, qui est partiellement rouverte à la circulation, sera fermée de la 116^e à la 114^e Rue, jusqu'à jeudi », indique le chef de la sûreté municipale, M. Carol Morin.

4X4
Jeep Cherokee
1996
18 995 \$
TAXES, TRANSPORT EN SUS

GOSSELIN
Jeep, Eagle ST-NICOLAS 831-2050

ÉMAILLAGE DE BAIN
BAIN EXPERT
Estimation gratuite - Travail garanti
(418) 843-2500
OU PRÉMOULÉ ACRYLIQUE
et réparation d'écaillies

SEMAINE DE LA SANTÉ DES PIEDS
du 19 au 24 février 1996

ASSOCIATION NATIONALE DES ORTHÉSISTES DU PIED

5 orteils
19 muscles
26 os
60 ligaments
1001 problèmes aux pieds, aux genoux et au dos.

1 pas à faire

L'orthésiste du pied certifié

LABORATOIRE POULIOT
2990, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy (Québec) G1N 1P6

CONSULTATION GRATUITE

A l'occasion de la Semaine de la santé des pieds

Clinique médicale Valcartier
190, rue Dubé, Courcellette (Québec)

Clinique médicale Val-Bélair
1147, boul. Pie-XI Nord, Val-Bélair (Québec)

Clinique médicale Lauzon
213, Saint-Joseph, Lauzon (Québec)

Clinique médicale du Jardin
6077, boul. du Jardin, Charlesbourg (Québec)

Clinique médicale Sainte-Claire
88 A, boul. Bégin, Sainte-Claire (Québec)

Clinique médicale de Courville
1049, rue Larue, Beauport (Québec)

Clinique médicale de Saint-Henri de Lévis
221, rue Commerciale, C.P. 39, Saint-Henri de Lévis (Québec)

Clinique médicale Racine
900, boul. Raymond Beauport (Québec)

Clinique médico-dentaire de Loretteville
153, boul. Valcartier, Loretteville (Québec)

Clinique Médicale Ste-Catherine
4640, route de Fossambault, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Centre médical Place des Carrières
1000, av. Bona-Dussault, St-Marc-des-Carrières

Clinique médicale Donnacona
100, route 138, Donnacona

Pour rendez-vous
652-0100

LE QUÉBEC LE CANADA

DOUBLE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS DE L'ÉTAT

Jacoby réclame une politique « claire et transparente »

GILBERT LEDUC
Le Soleil

■ QUÉBEC—Le Protecteur du citoyen, Me Daniel Jacoby, réclame de toute urgence une politique gouvernementale « connue et transparente » sur la rémunération et les conditions de travail des administrateurs d'État, notamment en ce qui a trait au phénomène de la double rémunération, le *double dipping*.

Devant la commission parlementaire des institutions, qui entend les avis de différents groupes de la société québécoise sur le projet de loi 131 proposant de nouvelles règles d'éthique et de déontologie pour les administrateurs publics, Me Daniel Jacoby a pris la défense, hier, des administrateurs, fonctionnaires, députés, policiers, juges et politiciens qui, dans l'appareil gouvernemental, jouissent de la double rémunération, c'est-à-dire qui cumulent deux emplois ou qui touchent une in-

demnité de départ ou une pension en plus de travailler pour l'État et d'en retirer un salaire.

« Actuellement, on est en train de faire porter l'odieux du *double dipping* à des personnes qui, de bonne foi, se sont engagées dans une fonction (dans l'appareil gouvernemental) à partir de certaines conditions » a affirmé le Protecteur du citoyen, bien informé des nombreux reportages médiatiques dénonçant le régime de la double rémunération au gouverne-

ment du Québec.

Pour Me Jacoby, il est important qu'une politique sur la rémunération et les conditions de travail des administrateurs de l'État soit clairement établie afin que la population puisse connaître clairement les règles du jeu et que cesse le « harcèlement » à l'endroit des personnes qui se sont retrouvées dans des situations dans lesquelles « tout a été fait de bonne foi ».

Il va sans dire que le Protecteur du citoyen juge que le projet de loi 131 est insatisfaisant au chapitre de la double rémunération. En effet, le projet de loi et le projet de règlement laissés par l'ancien premier ministre Jacques Parizeau est peu bavard sur le phénomène du *double dipping*. En fait, le projet de règlement ne fait que proposer qu'un administrateur public ne pourra encaisser une allocation ou une indemnité de départ s'il quitte son poste de plein gré, s'il est foutu à la porte

pour toutes sortes de motifs sérieux ou s'il accepte un poste dans le secteur public.

En réponse à la remarque du Protecteur du citoyen, le ministre de la Justice, Paul Bégin, a rappelé que le premier ministre Lucien Bouchard avait demandé au secrétaire général du Conseil exécutif, Michel Carpentier, de mettre sur pied un groupe de travail pour analyser le phénomène de la double rémunération dans les secteurs public et parapublic et de proposer d'éventuelles modifications aux politiques et pratiques en vigueur.

Le rapport du groupe de travail sera soumis au conseil des ministres le 15 mars prochain, a indiqué le ministre Bégin.

Par ailleurs, le Protecteur du citoyen a fait remarquer aux parlementaires que le projet de loi 131 ouvrait la porte au *whistle blowing*, c'est-à-dire à la dénonciation à l'interne d'irrégularités commises par des administrateurs publics.

Précisant qu'il n'avait « pas de problème » avec cette pratique courante dans certains États américains, bien qu'il souhaite un large débat public sur la question, Daniel Jacoby a cependant déploré que le projet de loi contenait fort peu de protection autant pour celui qui dénonce le manquement à l'éthique que pour celui qui est visé par la dénonciation.

Finalement, Me Jacoby approuve la décision de l'État de vouloir légiférer pour édicter des normes d'éthique et obliger les conseils d'administration des entreprises gouvernementales et des réseaux de l'éducation et de la santé à se doter d'un code d'éthique et de déontologie. « Les administrateurs publics sont payés à même les taxes et impôts des contribuables qui s'attendent eux, en retour, à des comportements d'éthique de leur part ».

Dorval reprend son envol

Mirabel perd les vols internationaux

■ MONTRÉAL (PC) — L'aéroport de Mirabel perdra en avril 1997 le transport international régulier pour se consacrer exclusivement aux vols nolisés et au cargo, a annoncé hier Aéroports de Montréal (ADM).

L'aéroport de Dorval, jusqu'ici réservé aux vols intérieurs et américains, héritera en plus des vols internationaux réguliers. On construira, au coût de 185 millions \$, une nouvelle aérogare dans cet aéroport situé à quelques minutes du centre-ville de Montréal.

D'ici l'ouverture de la nouvelle aérogare internationale à Dorval, en avril 1999, une section de l'aéroport accueillera temporairement les vols internationaux dès avril 1997.

Le maire de Mirabel, Hubert Meilleur, s'est dit déçu et choqué de cette décision. « Ce sera désastreux pour l'économie locale », a-t-il indiqué, encore sous le choc. « Nous perdons au moins 5000 emplois, et nous devons trouver de nouveaux créneaux. C'est un fiasco. »

À Montréal, par contre, on se réjouit de la décision prise par la société gestionnaire des deux aéroports.

Le conseiller Pierre-Yves Mélançon a indiqué que « le maire (Pierre) Bourque va mieux dormir ce soir ». L'administration municipale subissait d'énormes pressions du milieu des affaires montréalais, et la décision d'ADM va « dans le sens que nous le souhaitons », a dit M. Mélançon.

ADM estime qu'environ 10% des employés de Mirabel perdront leur emploi à la suite du réaménagement.

D'autre part, a soutenu le président d'ADM, Jacques Auger, quelque 1700 emplois seront créés dans le secteur de la construction au cours des trois prochaines années pour agrandir l'aéroport de Dorval.

« Nous allons créer une importante porte d'entrée nord-américaine », a indiqué M. Auger lors d'une conférence de presse convoquée à la hâte juste après qu'ADM ait pris sa décision.

Il y a à peine un an, M. Auger soutenait que les deux aéroports allaient demeurer ouverts, malgré les demandes de transporteurs, dont Air Canada, qui voulaient rapatrier toutes leurs activités à Dorval.

Hier, il a expliqué que les conditions du marché avaient changé rapidement, notamment à cause de l'« Accord ciel ouvert » conclu avec les États-Unis l'an dernier. Le gouvernement fédéral, propriétaire des baux, n'interviendra pas dans la décision d'ADM, a-t-il dit.

LES PASSAGERS PAIERONT

M. Auger estime que Dorval accueillera chaque jour une dizaine de vols supplémentaires, et que le nombre de passagers augmentera de un million par année. Environ un million de voyageurs continueront de fréquenter l'aéroport de Mirabel pour des vols nolisés. Selon M. Auger, Dor-

val pourra croître encore pendant 20 ans.

Pour financer l'agrandissement de Dorval, les voyageurs devront payer des droits de 5 \$ pour des destinations canadiennes hors Québec, de 7,50 \$ pour des destinations américaines et de 10 \$ pour des destinations internationales.

Pour construire l'aéroport de Mirabel, à 55 km au nord de Montréal, le gouvernement libéral de Pierre Trudeau avait exproprié 3900 familles de leurs terres agricoles très fertiles. Le changement de vocation annoncé hier constitue en quelque sorte un aveu d'échec pour ce vaste complexe construit au coût de 450 millions \$ et inauguré à l'automne 1975.

L'aéroport de Mirabel avait été conçu pour accueillir 10 millions de voyageurs mais n'en recevait que 2 millions. Dorval, lui, voit passer chaque année six millions de passagers pour les vols intérieurs et américains.

La décision de construire l'aéroport de Mirabel si loin de Montréal avait poussé très tôt plusieurs compagnies aériennes étrangères à opter pour Toronto. La dernière en lice, Lufthansa, a quitté Mirabel à la fin de 1995.

Le trafic montréalais stagne depuis, alors que celui de Toronto ne cesse de croître.

Les passagers avec correspondances à Dorval, eux, n'appréciaient guère la longue distance qui sépare les deux aéroports, un trajet d'au moins 45 minutes en autocar ou en taxi.



Pour construire Mirabel, Ottawa avait exproprié 3900 familles des terres agricoles très fertiles de cette région.

Les déboires du 2\$

■ OTTAWA (PC) — La Monnaie royale canadienne tentait de minimiser, hier, l'aventure survenue à Hamilton à sa nouvelle pièce de 2\$, fraîchement frappée, qui s'est disloquée le jour même de son lancement.

« Ça peut arriver une fois sur 60 millions », a expliqué Mme Diane Plouffe Reardon, directrice des communications.

Le lancement en grande pompe de la nouvelle pièce de deux dollars, lundi, a été quelque peu éclipsé par l'incident vécu par Mme Mabel DeCaire, qui a échappé la pièce en même temps que ses clés: le centre doré du 2\$ s'est détaché de l'anneau argenté. L'incident a inspiré un photographe du *Edmonton Sun*, qui a mis à l'épreuve pendant 20 minutes la nouvelle pièce: le 2\$ a échoué le test.

La Monnaie royale veut maintenant emprunter la pièce de Mme DeCaire pour procéder à des analyses et déterminer quelle étape de la fabrication est responsable du défaut.

C'est la première fois que la Monnaie royale canadienne frappe des pièces à deux éléments: l'anneau est en nickel, le centre en cuproaluminium. La pièce devrait durer 20 ans, comparativement à un an pour les billets.

Les nouvelles pièces ont subi des contrôles de qualité mais au hasard, a expliqué Mme Plouffe Reardon. « En production de masse, on ne peut pas toutes les tester. »

Mme DeCaire souhaite conserver sa pièce en souvenir, mais elle n'est pas encore convaincue de la pertinence du changement. « Je vais continuer avec les billets le plus longtemps possible », a-t-elle



Le nouveau 2\$ de Mabel DeCaire a fait jaser.

dit.

Quant au statut de la pièce disloquée, elle conserve sa valeur, si on y ajoute un bout de ruban gommé « comme pour les vieux billets », a indiqué Mme Plouffe Reardon.

La Monnaie royale avait opté pour une pièce à deux éléments à la suite de sondages d'opinion: il semble que les Canadiens aient été plus enclins à accepter cette nouvelle pièce dans leurs poches si elle présentait deux couleurs. « Il est très important qu'une nouvelle pièce reçoive l'aval des Canadiens », a expliqué Mme Plouffe Reardon. « Ainsi, nous frappons des pièces de différente taille, de différente épaisseur, c'est ce que les Canadiens souhaitent. »

Selon M. Murray Church, qui était directeur des communications à la Monnaie royale lors du lancement de la pièce de un dollar, en 1987, il est trop tôt pour éliminer la nouvelle pièce.

L'équipe de mise en marché du « huard » avait dû composer avec une vague de mécontentement avant de réussir à convaincre les Canadiens. On les avait même pointés du doigt lorsqu'un enfant était mort étouffé en avalant une pièce, peu après son lancement.

La France croit à l'intangibilité des frontières

Hervé de Charette promet « d'autres témoignages de fidélité » au Québec

MICHEL DOLBEC
Presse canadienne

■ PARIS — Contrairement à ceux qui brandissent au Canada, la menace de la partition d'un éventuel Québec souverain, le gouvernement français croit en l'intangibilité des frontières.

Selon des sources concordantes, le ministre des Affaires étrangères Hervé de Charette a rappelé hier au ministre québécois des Relations internationales Sylvain Simard que ce principe était, depuis le congrès de Vienne (1814-1815), « une des bases de la politique étrangère française ».

Les deux ministres se sont rencontrés en tête-à-tête hier au Quai d'Orsay avant de coprésider (c'était une première) la 54e réunion de la commission permanente de coopération franco-québécoise. La stratégie des souverainistes et le houleux débat sur la partition (M. de Charette aurait parlé de « dépeçage ») ont été évoqués. En conférence de presse, M. de Charette n'a toutefois pas voulu se mouiller. « Nous n'avons pas porté de jugement sur la situation politique intérieure au Canada ou au Québec », a-t-il dit.

Il est clair que la France, fidèle à sa politique de « non-ingérence, non-indifférence », n'a pas l'intention de se mêler publiquement de cette affaire. Les souverainistes ne le souhaitent pas non plus, indique-t-on du côté québécois, mais ils auraient accueilli avec une évidente satisfaction

les propos du chef de la diplomatie française.

Celui-ci a de nouveau montré hier qu'il nourrissait désormais une évidente sympathie pour les péquistes, à l'image du président Chirac qui a multiplié les gestes à leur endroit depuis le référendum. C'est d'ailleurs M. de Charette qui avait lui-même suggéré, pour « marquer le coup », que la réunion de la commission cette semaine soit coprésidée par les deux ministres responsables de la coopération.

Hier, dans un discours particulièrement chaleureux, il a souligné que l'événement, survenant « quelques mois après que le Québec eut débattu, avec une dignité qui l'honore, de son destin », avait une « valeur symbolique ». Il faut y voir, a expliqué le ministre français, « la marque de l'attention constante que doit porter la France au Québec et à son projet ». « Vous pouvez y compter », a-t-il lancé à son vis-à-vis québécois, avant de promettre que « d'autres témoignages de fidélité suivront rapidement », à l'occasion notamment de la visite du premier ministre Alain Juppé au Québec au mois de juin.

Le ministre Simard l'a écouté avec aux lèvres un large sourire et s'est réjoui de la « complicité politique » qui unit le Québec et la France.



Sylvain Simard

Candidat



Daniel Turp, directeur de la commission politique du Bloc québécois, sera candidat pour ce parti aux élections partielles du 25 mars dans Papineau-Saint-Michel. Il fera face au candidat libéral Pierre Pettigrew, nommé récemment ministre de la Coopération internationale et responsable de la francophonie.

Young veut modifier le programme national de garderies

Il invoque l'insatisfaction des provinces

OTTAWA (PC) — Le ministre des Ressources humaines Doug Young a déclaré hier qu'il entendait modifier le programme national de garderies du gouvernement libéral.

Le ministre Young a indiqué que les provinces n'ont pas accepté la version du programme à frais partagés de 630 millions \$ que leur a offert le gouvernement en décembre.

« La proposition ne passera pas facilement, a précisé le ministre. Les provinces soutiennent que les sommes d'argent sont intéressantes mais que la façon dont le projet a été élaboré demeure inacceptable. »

Pourtant, hier, plusieurs provinces se sont dites intéressées par le programme fédéral. Huit provinces et les deux territoires ont adressé des lettres au ministre des Ressources humaines pour faire part de leur intérêt. Seul le Manitoba a déjà fait savoir qu'il n'était pas intéressé par la proposition fédérale.

Vendredi, les ministres des Services sociaux de la Saskatchewan, de la Nouvelle-Écosse, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario ont déclaré qu'ils étaient impatients de discuter des options offertes par Ottawa.

Le précédent ministre des Ressources humaines, Lloyd Axworthy, avait annoncé voilà deux mois que le gouvernement entendait réaliser sa promesse électorale, mais avait fourni peu de détails sur la façon dont il entendait procéder.

Le ministre Young prévoit rencontrer ses homologues de l'Ontario et du Québec, vendredi, pour entamer des discussions. Il n'a toutefois pas précisé à quel moment son gouvernement présentera sa nouvelle proposition.

« J'ai l'intention de coopérer avec les provinces pour trouver ensemble un terrain d'entente qui sera satisfaisant. »

Lors des dernières élections fédérales, en 1993, le Parti libéral avait promis de créer 150 000 nouvelles places en garderies au cours des quatre années suivantes.

ACTION EN DIFFAMATION

L'ex-bloquiste Rocheleau doit payer 170 000 \$ au sénateur libéral Rizzuto

■ OTTAWA (PC) — Le sénateur libéral Pietro Rizzuto a poussé un long soupir de soulagement en apprenant hier qu'il avait obtenu gain de cause dans une action en diffamation contre l'ex-député bloquiste Gilles Rocheleau.

« Après toutes les attaques que j'ai eues à subir et le doute semé dans l'esprit de la population, je pense que le tribunal m'a redonné mon intégrité; alors je suis bien content de cela, s'est écrié le sénateur au cours d'un entretien téléphonique. Le tribunal m'a donné raison et a rétabli mon intégrité. »



Gilles Rocheleau

La cour supérieure du Québec a donné gain de cause hier au sénateur Rizzuto en lui accordant la somme de 170 000 \$ (150 000 \$ en dommages moraux et 20 000 \$ en dommages exemplaires). Le sénateur avait réclamé 400 000 \$ en dommages-intérêts.

Au Mexique, où il a appris la nouvelle, M. Rizzuto a accueilli le jugement du juge Louise Lemelin de la cour supérieure du Québec « comme un rayon de soleil. »

« Je n'ai jamais douté un instant à savoir si je gagnais la cause, a-t-il enchaîné sur un ton jovial. Je n'avais rien à me reprocher. Je savais que tout ce qui avait été dit à mon égard était faux. J'avais confiance que la cour allait rétablir les faits. »

Selon l'avocat de M. Rizzuto, Denis Boudria, son client est ravi que l'action en diffamation contre M. Rocheleau soit enfin terminée.

« Ils ont jugé que la conduite de M. Rocheleau était répréhensible, qu'il n'aurait pas dû attaquer la réputation du sénateur et qu'il l'a fait d'une façon

volontaire », a expliqué M. Boudria au cours d'un entretien téléphonique.

M. Rocheleau, lui, a eu connaissance du jugement en Floride où il séjourne. Manifestement ébranlé, il a indiqué qu'il décidera à son retour, le 7 mars, s'il portera le jugement en appel. « Avec un montant semblable, ce n'est définitivement pas écarté », a-t-il signalé.

Selon M. Boudria, les propos désobligeants de M. Rocheleau avaient profondément « blessé » le sénateur.

« Il avait été blessé par les propos tenus par M. Rocheleau. Il n'en a jamais fait une affaire personnelle avec M. Rocheleau, mais il tenait à ce que sa réputation soit rétablie et qu'on cesse de dire des faussetés sur lui. On l'avait relé faussement à Vito Rizzuto avec qui il n'a aucun lien de parenté, aucun lien d'affaires, aucun lien d'affinité. »

M. Boudria a rappelé les propos de M. Rocheleau prononcés le 13 septembre 1993 lors de son assemblée d'investiture pour le Bloc québécois dans la circonscription fédérale de Hull-Aylmer.

Ce dernier avait alors parlé de « la grande famille Rizzuto de la région de Montréal. »

« On sait dans cette grande famille-là, il y en a un qui court après la mairie de Laval, l'autre s'occupe de la pègre et l'autre, il est sénateur à Ottawa. Il veut contrôler le Parti libéral d'Ottawa. »

Bien que M. Rocheleau n'ait pas précisé les prénoms des Rizzuto en question, le tribunal a reconnu que l'insinuation était très forte. Vito Rizzuto est soupçonné d'être le chef de la mafia à Montréal.

DISCRIMINATION ENVERS LES GAYS

Rock recule encore

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Justice Allan Rock ne semble plus aussi enclin à respecter sa promesse de présenter une législation pour rendre illégale toute discrimination envers les gays et les lesbiennes.

« Je sais que c'est un engagement pour lequel nous aurons des comptes à rendre », a lancé hier M. Rock à l'issue d'une réunion du cabinet. « Mais je ne sais pas si on va la déposer dans les mois à venir. Nous ferons de notre mieux. Il y a d'autres projets dont nous devons traiter en priorité. »

Jamais jusqu'à aujourd'hui le gouvernement n'avait aussi clairement parlé de laisser tomber cette question controversée.

La semaine dernière, des sources proches du parti ont indiqué que Jean Chrétien ne s'était pas montré trop enthousiaste lorsque la question avait été soulevée à la réunion du caucus libéral.

Sous le couvert de l'anonymat, un député a dit que M. Chrétien avait laissé entendre qu'elle serait mise en veilleuse.

M. Rock a promis — tout comme l'ont fait les ministres successifs depuis une décennie — d'amender la Loi canadienne des droits de la personne pour éliminer clairement toute discrimination sur la base de l'orientation sexuelle.

Les juristes soutiennent que les tribunaux interprètent déjà la loi de façon à tenir compte de pareille interdiction. Mais un amendement la rendrait officielle et les défenseurs des droits des gays n'ont cessé d'exercer des pressions pour l'obtenir.

« C'est un engagement et je ne l'ai pas oublié », a insisté hier M. Rock.

Mais il a ajouté: « Je vous l'accorde, cela devient de plus en plus difficile à mesure que le temps passe... en tant que question politique, elle devient plus difficile. »

CLINIQUE CHIROPATRIQUE RICHARD

QUELQUES INDICES OU SYMPTÔMES...

- Maux de tête, migraine
- Douleur aux jambes et articulations
- Raideur, douleur au cou
- Sciatique
- Douleur aux épaules
- Otites
- Douleur au dos
- Constipation

Un examen de dépistage sans frais vous est offert jusqu'au 29 février 1996.

4545, 3e Avenue Ouest **aussi** 3653, rue du Campanile
Charlesbourg, 622-1234 Sainte-Foy, 652-1234

Repas pour deux

SPÉCIAL 21⁹⁵

AU CHOIX

*STEAK SAMURAI ET POULET
OU
STEAK SAMURAI ET CREVETTES

Comprend: soupe et salades Kyoto, entrée crevettes hibachi, légumes orientaux, riz et thé, taxes et pourboires en sus

Valide jusqu'au 29 février 1996

LA MAISON DU STEAK SPECTACULAIRE!

Kyoto

560, GRANDE ALLÉE EST
629-6141 (Face au Concorde)

FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

Le JARDIN MOBILE

SPECIALS EN VIGUEUR JUSQU'AU 25 FÉVRIER 1996 INCLUSIVEMENT

NOMBREUX AUTRES SPECIALS EN SUCCURSALE

<p style="text-align: center; font-weight: bold;">LAITUE EN POMME</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">Produit de la Californie, gr. 24, cat. no 1</p> <p style="text-align: center; font-size: large; font-weight: bold;">57¢</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">chacune</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold;">BROCOLI</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">Produit de Californie, gr. 14 ou 18</p> <p style="text-align: center; font-size: large; font-weight: bold;">97¢</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">chacun</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold;">CAROTTES</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">sac 5 LIVRES</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">Produit du Québec</p> <p style="text-align: center; font-size: large; font-weight: bold;">87¢</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">sac de 5 livres</p>
<p style="text-align: center; font-weight: bold;">CHOU-FLEUR</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">Produit de Californie, gr. 12, cat. no 1</p> <p style="text-align: center; font-size: large; font-weight: bold;">97¢</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">chacun</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold;">CHAMPIGNONS</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">FRAIS, blancs, café ou tranchés, du Canada</p> <p style="text-align: center; font-size: large; font-weight: bold;">97¢</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">la chopine</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold;">BANANES</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">DELMONTE, produit importé</p> <p style="text-align: center; font-size: large; font-weight: bold;">47¢</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">1,04\$ le kilo</p>
<p style="text-align: center; font-weight: bold;">TOMATES ROUGES</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">Produit du Mexique, gr. 5X5, cat. no 1, préemballées</p> <p style="text-align: center; font-size: large; font-weight: bold;">1.17\$</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">2,58\$ le kilo</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold;">CONCOMBRE ANGLAIS</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">Produit de l'Ontario, de serre, cat. no 1</p> <p style="text-align: center; font-size: large; font-weight: bold;">1.27\$</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">le sac de 5 livres</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold;">POIVRONS ROUGES</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">Produit des États-Unis, préemballés</p> <p style="text-align: center; font-size: large; font-weight: bold;">1.97\$</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">4,34\$ le kilo</p>
<p style="text-align: center; font-weight: bold;">PAMPLEMOUSSES BLANCS OU ROSES</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">Produit des États-Unis, gr. 48</p> <p style="text-align: center; font-size: large; font-weight: bold;">4 pour 1.47\$</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold;">CANTALOUPE</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">Produit importé, gr. 18</p> <p style="text-align: center; font-size: large; font-weight: bold;">1.27\$</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">chacun</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold;">KIWIS</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">Produit de la France, gr. 46</p> <p style="text-align: center; font-size: large; font-weight: bold;">5 pour 97¢</p>
<p style="text-align: center; font-weight: bold;">ZUCCHINIS</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">Produit des États-Unis, préemballés</p> <p style="text-align: center; font-size: large; font-weight: bold;">97¢</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">2,14\$ le kilo</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold;">ÉPINARDS</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">Produit des États-Unis, frais, sac de 10 onces (284 gr)</p> <p style="text-align: center; font-size: large; font-weight: bold;">97¢</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">sac 284 gr</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold;">CHOUX DE BRUXELLES</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">Produit des États-Unis, contenant de 300 gr</p> <p style="text-align: center; font-size: large; font-weight: bold;">97¢</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">contenant de 300g</p>
<p style="text-align: center; font-weight: bold;">POIS PLATS</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">Produit des États-Unis, préemballés</p> <p style="text-align: center; font-size: large; font-weight: bold;">2.97\$</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">6,55\$ le kilo</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold;">ÉCHALOTES</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">Produit des États-Unis</p> <p style="text-align: center; font-size: large; font-weight: bold;">2 paquets pour 97¢</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold;">POIVRONS VERTS</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">Produit des États-Unis, préemballés, grosseur large</p> <p style="text-align: center; font-size: large; font-weight: bold;">1.37\$</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">3,02 le kilo</p>
<p style="text-align: center; font-weight: bold;">LAITUE BOSTON</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">VIVANTE Culture hydroponique, de serre, du Québec</p> <p style="text-align: center; font-size: large; font-weight: bold;">1.27\$</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">chacune</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold;">AVOCAT HASS</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">Produit du Mexique, gr. 18 ou 20</p> <p style="text-align: center; font-size: large; font-weight: bold;">47¢</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">chacun</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold;">OIGNONS</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">sac 5 LIVRES</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">Produit du Québec</p> <p style="text-align: center; font-size: large; font-weight: bold;">1.27\$</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">le sac de 5 livres</p>
<p style="text-align: center; font-weight: bold;">JUS D'ORANGE</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">SEALTEST, contenant de 2 litres, 100% pur, fait de concentré</p> <p style="text-align: center; font-size: large; font-weight: bold;">1.87\$</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">contenant de 2 litres</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold;">FROMAGE OKA</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">du Canada</p> <p style="text-align: center; font-size: large; font-weight: bold;">6.47\$</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">14,26\$ le kilo</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold;">MINI FROMAGE CAMEMBERT</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">GOURMET emballage de 170 gr</p> <p style="text-align: center; font-size: large; font-weight: bold;">2.77\$</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">chacun</p>

11 SUCCURSALES LE JARDIN MOBILE

NEUFCHÂTEL 2065, boul. Bastien 842-3084	CHARLESBOURG 1047, boul. du Jardin 627-0344	STE-FOY 3440, de la Péraide 657-7717	NEUFCHÂTEL 9210, boul. l'Ornière 842-0909	LEVIS 51, route Kennedy 835-5526
BEAUFORT 344, Seigneuriale 661-7997	CHARLESBOURG 4145, 1re Avenue 622-2291	CAP-ROUGE 1198, Jean-Gauvin 872-7473	STE-FOY 2700, chemin Ste-Foy 651-2717	BERNIERES 585, Route 116 831-4611
ST-ROMUALD 835, 4e Avenue 834-3232	NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS.			

ACHÉTEZ EN VILLE!

Economisez temps et argent chez MaisonNeuve

VISION ESI Très bien équipée

2995/mois

avec 3645\$ comptant ou équivalent ou

435\$/mois

sans comptant

Location clé en main 30 mois, incluant \$1 000 km, 0.09¢ le kilomètre additionnel. Taxes en sus.

MAISONNEUVE

Jeep Eagle

138, MaisonNeuve et 47, boul. René-Lévesque Est 529-8135

ÉCONOMISEZ

CET HIVER AVEC VIA RAIL

DE PLUS, PRIME SPÉCIALE SI VOUS
ACHETEZ VOTRE BILLET AVANT LE 15 AVRIL

DE QUÉBEC À:

20\$
ALLER SIMPLE
SAINT-HYACINTHE

26\$
ALLER SIMPLE
MONTRÉAL

40\$
ALLER SIMPLE
OTTAWA

40% DE RABAIS
EN CLASSE ÉCONOMIQUE
PARTOUT, ENTRE
QUÉBEC ET WINDSOR!

Quelle façon fantastique de passer l'hiver! Avec tout le confort de VIA Rail™ et de fabuleux rabais de 40%. Oui, 40% de rabais en classe économique partout où se rend VIA entre Québec et Windsor. De plus, si vous achetez votre billet d'ici le 15 avril, vous aurez droit à notre prime spéciale. Visitez parents et amis. Ou visitez le pays. C'est le temps plus que jamais. Pour plus de détails, communiquez avec votre agence de voyages ou appelez VIA Rail au 692-3940.



VENEZ VOIR LE TRAIN AUJOURD'HUI

47\$
ALLER SIMPLE
KINGSTON

67\$
ALLER SIMPLE
TORONTO

91\$
ALLER SIMPLE
WINDSOR

* Non valide pour voyager les vendredis et les dimanches. Achat au moins 5 jours à l'avance. Les sièges sont limités. D'autres conditions peuvent s'appliquer.

™ Marque déposée de VIA Rail Canada Inc. ® Marque de commerce de VIA Rail Canada Inc.

NOUVELLES PONCTIONS DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ

Rochon à couteaux tirés avec le Conseil du Trésor

■ QUÉBEC (PC) — Le gouvernement Bouchard s'apprête à décréter de nouvelles et très importantes ponctions dans le secteur de la santé, des intentions qui irritent profondément le ministre Jean Rochon.

Selon les informations obtenues par *La Presse*, le contentieux entre le Conseil du Trésor et le ministère de la Santé sur l'ampleur des compressions à effectuer cette année empêche pour l'instant la fermeture des crédits pour 1996-1997.



Jean Rochon

Au Conseil du Trésor, on visait la fin février pour que toutes les décisions soient arrêtées et présentées pour approbation au premier conseil des ministres de mars. M. Rochon n'a pas caché son agacement devant les façons de faire du Conseil du Trésor, qui lui a « commandé » des économies sans lui donner de solutions de rechange, explique-t-on.

Refusant de commenter les humeurs de son patron, Martin Caillé, l'attaché de presse de M. Rochon, a déclaré que les décisions relatives aux compressions n'étaient pas toutes arrêtées. Le réseau de la santé « a livré beaucoup l'an dernier et l'on sait qu'on a une quote-part à apporter cette année, comme les autres ministères », a dit M. Caillé.

Le ministre Rochon, a-t-on appris d'autres sources, estime avoir suffisamment payé politiquement pour les compressions déjà annoncées, de l'ordre de 1,5 milliard \$. Il prévoyait pouvoir fonctionner au cours des trois prochaines années financières « sans trop de dommages ».

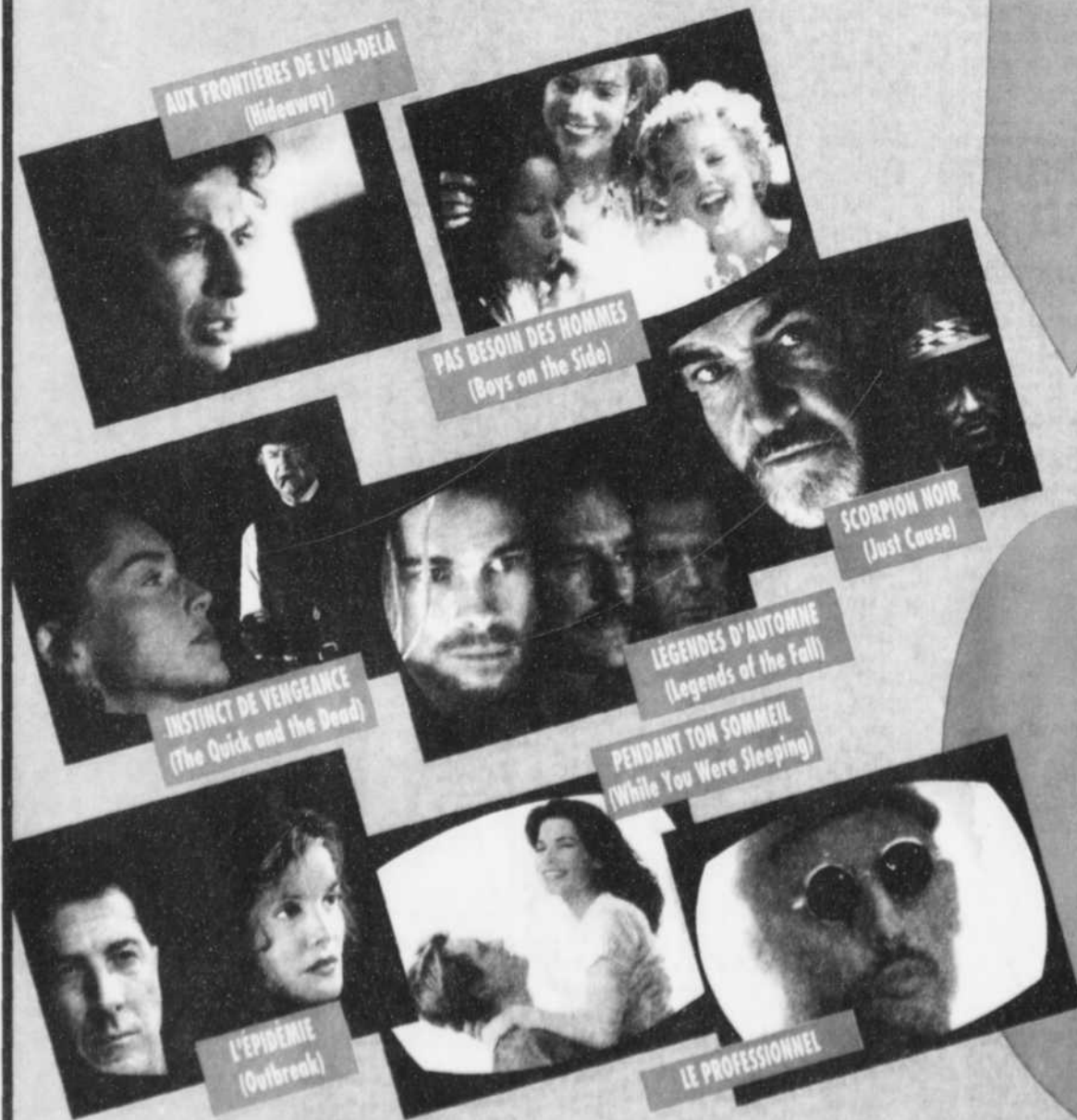
Il semble qu'après plusieurs mois de controverse autour de la fermeture ou du changement de vocation de sept hôpitaux à Montréal, M. Rochon s'attendait à ce que les compressions frappent surtout l'Éducation cette année.

**Le ministre Rochon estime
avoir suffisamment payé
politiquement pour les
compressions déjà annoncées**

me avoir suffisamment payé politiquement pour les compressions déjà annoncées, de l'ordre de 1,5 milliard \$. Il prévoyait pouvoir fonctionner au cours des trois prochaines années financières « sans trop de dommages ».

VIDÉOTRON VOUS FAIT UNE OFFRE EXCEPTIONNELLE

1er MOIS À SUPER ÉCRAN



Abonnez-vous dès maintenant et profitez de plus de 90 films pour seulement 5\$*

Faites vite!
Cette offre se termine le 25 mars 1996

Présentez-vous aux comptoirs Vidéotron :
Québec : 2200, rue Jean-Perrin
Sainte-Foy : Boutique Vidéotron, Place Laurier
Lévis : 6600, boul. de la Rive-Sud
Téléphonez : 847-4410 ou 1 800 815-4815
Abonnés de Videoway, faites le #555✓



* Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre. Elle est conditionnelle à une approbation de crédit et n'est valide que dans les régions résidentielles ciblées par Vidéotron Inc. Le ou la technologie le permet. Taxes en sus.

RÉORGANISATION DU RÉSEAU DE LA SANTÉ

Les hôpitaux crient à l'aide

112 millions \$ à des employés en disponibilité en 96

ROLLANDE PARENT
Presse canadienne

■ MONTRÉAL — Se disant coincés par des conventions collectives signées il y a à peine quelques mois et la perspective d'avoir à faire face à d'autres coupes budgétaires, les dirigeants de l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ) ont demandé de l'aide, hier, à la fois au gouvernement du Québec et aux syndicats du secteur de la santé.

En conférence de presse, le vice-président de l'AHQ, Jacques Nadeau, a expliqué qu'en raison de la réorganisation du réseau de la santé, des travailleurs syndiqués continuent de recevoir leur salaire même s'ils ne travaillent pas.

En 1995-96, 12,6% des quelque 1300 travailleurs syndiqués mis en disponibilité ont été payés alors qu'ils ne travaillaient pas, aucun poste n'étant disponible.

Cette non-utilisation a coûté 6 millions \$. Du côté des 500 cadres, le taux de non-utilisation en 1995-96 a été de 50%, une dépense de 10 millions \$.

Selon M. Nadeau, cette situation s'amplifiera en 1996-97 avec les fermetures des hôpitaux de Saint-Laurent et de Lachine, notamment. Les

salaires payés pour les syndiqués n'ayant pas de poste de travail totaliseront 82 millions \$ et toucheront plus de 1000 personnes. Chez les cadres, la facture s'élèvera à 30 millions \$ pour les salaires de quelque 675 cadres ne pouvant être replacés.

Comme ces sommes sont payées par les hôpitaux, M. Nadeau suggère au gouvernement du Québec de bonifier ses offres pour rendre la retraite plus alléchante.

Aux syndicats, l'AHQ demande de consentir à l'assouplissement du processus d'attribution de poste de façon à limiter la supplantation et écourter les délais encourus.

À la lumière des informations fournies par le directeur des ressources humaines à l'AHQ, Pierre Joron, les

règles contenues dans les conventions collectives font qu'il peut s'écouler de cinq à six mois à partir du moment où un poste est affiché en raison de la chaîne de supplantation qui se met en branle.

Celui-ci a ensuite répliqué aux porte-parole de la CSN qui, la semaine dernière, avaient accusé de laxisme les directeurs d'hôpitaux qui tardent à remettre leur plan triennal ayant trait à la planification de la main-d'oeuvre. « Il ne s'agit pas de mauvaise volonté. Nous avons des difficultés importantes à nommer la personne titulaire d'un poste devant être aboli dans un an ou deux ans », a déclaré M. Nadeau.

Ce dernier estime qu'il faut revoir la limite de 50 kilomètres au-delà de laquelle un syndiqué mis en disponibilité a le droit de refuser un poste. En Abitibi, par exemple, cette limite revient à octroyer aux syndiqués un salaire à vie sans qu'ils aient besoin de travailler.

M. Nadeau s'est finalement demandé si l'augmentation salariale de 1%, devant entrer en vigueur à compter de janvier 1997, consentie aux syndiqués en pleine campagne référendaire ne devrait pas être revue.

ASSURANCE-MÉDICAMENTS

Les patrons du Québec se prononcent contre un régime universel

MONTRÉAL (PC) — Les membres du Conseil du patronat du Québec s'opposent catégoriquement à un projet d'assurance-médicaments universel, si jamais le gouvernement du Québec choisit d'aller en ce sens.

Une consultation menée par le CPQ auprès de ses 440 membres corporatifs indique que 87% des répondants s'opposent à un tel projet, alors que seulement 13% sont en faveur. Quatre-vingt-dix-huit des compagnies consultées ont répondu.

La question posée était la suivante: « Êtes-vous pour ou contre l'instauration éventuelle d'un régime d'assurance-médicaments universel et obligatoire? »

Le président du CPQ, Ghyslain Dufour, a déclaré qu'environ 20% de la population ne bénéficiait d'aucune protection pour les médicaments. « Est-ce qu'on doit instaurer une mesure universelle pour 20% de la population? » a demandé M. Dufour.

Il a précisé que le CPQ avait senti le besoin de faire connaître immédiate-

ment sa position parce que de nombreuses propositions sont présentement lancées à gauche et à droite sur ce sujet. « Il faut faire savoir au gouvernement qu'il n'aura pas l'appui des compagnies s'il veut instaurer un système universel », a-t-il dit.

Deux types d'entreprises membres du CPQ se sentent directement concernées par ce sujet: celles évoluant dans les domaines pharmaceutique et de l'assurance.

M. Dufour a déclaré que les compagnies pharmaceutiques craignent que l'instauration d'une assurance-médicaments universelle n'amène le gouvernement à délaissier les médicaments brevetés pour se tourner vers les médicaments génériques, dans un souci d'économie. Or, les fabricants de médicaments génériques sont en majorité établis en Ontario.

M. Dufour a ajouté que son organisme s'abstenait pour l'instant de proposer un système, préférant attendre le dépôt du rapport Castonguay, prévu pour le mois prochain.



JEEP. POURQUOI SE CONTENTER D'UNE COPIE QUAND ON PEUT POSSÉDER L'ORIGINAL?



Jeep Cherokee Sport 1996, 4 portes, 4 X 4

399\$* par mois (transport inclus) Terme de 30 mois CLÉ D'or™

VERSEMENT INITIAL DE 1 440 \$



Jeep Grand Cherokee Laredo 1996, 4 X 4

499\$* par mois (transport inclus) Terme de 30 mois CLÉ D'or™

VERSEMENT INITIAL DE 1 440 \$

Jeep Cherokee Sport 1996, 4 portes, 4 X 4 Ensemble 26E + GAL

- Moteur 6 cylindres de 4 litres
- Boîte automatique à 4 rapports
- Volant inclinable gainé de cuir
- Climatiseur

- Console au plancher
- Radio-cassette AM/FM stéréo
- Glaces teintées foncées
- Lave-glace et essuie-glace arrière

Jeep Grand Cherokee Laredo 1996, 4 X 4 Ensemble 26E + GEG

- Moteur 6 cylindres de 4 litres
- Boîte automatique à 4 rapports
- Climatiseur et glaces teintées foncées
- Freins à disque et antiblocage aux 4 roues
- Roues sport en fonte d'aluminium

- Selec-Trac ou Quadra-Trac, au choix du client
- Régulateur de vitesse et volant inclinable gainé de cuir
- Radio-cassette AM/FM stéréo
- Lève-glace et verrouillage électriques avec télécommande

CHRYSLER CANADA



Commanditaire officiel de l'équipe olympique canadienne

A.O.C.

Association publicitaire des concessionnaires Jeep et Eagle Inc.



VOTRE CONCESSIONNAIRE

Jeep | Eagle

QUELQU'UN DE FIABLE

* Tarif mensuel établi d'après la description des véhicules ci-haut. Terme de 30 mois, avec versement initial ou échange équivalent. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation du Chrysler Crédit Canada Ltée. Un dépôt de sécurité équivalent à un versement sera exigé. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 50 000 km, au taux de 9 c le km. Offres d'une durée limitée. Détails chez les concessionnaires participants.

Accord de l'Otan pour doubler les vols d'entraînement au Labrador

■ OTTAWA (PC) — Le nombre de vols d'entraînement à basse altitude au-dessus du Labrador et du nord-est québécois doublera au cours des 10 prochaines années, en vertu d'une entente conclue entre le gouvernement fédéral et ses alliés de l'Otan.

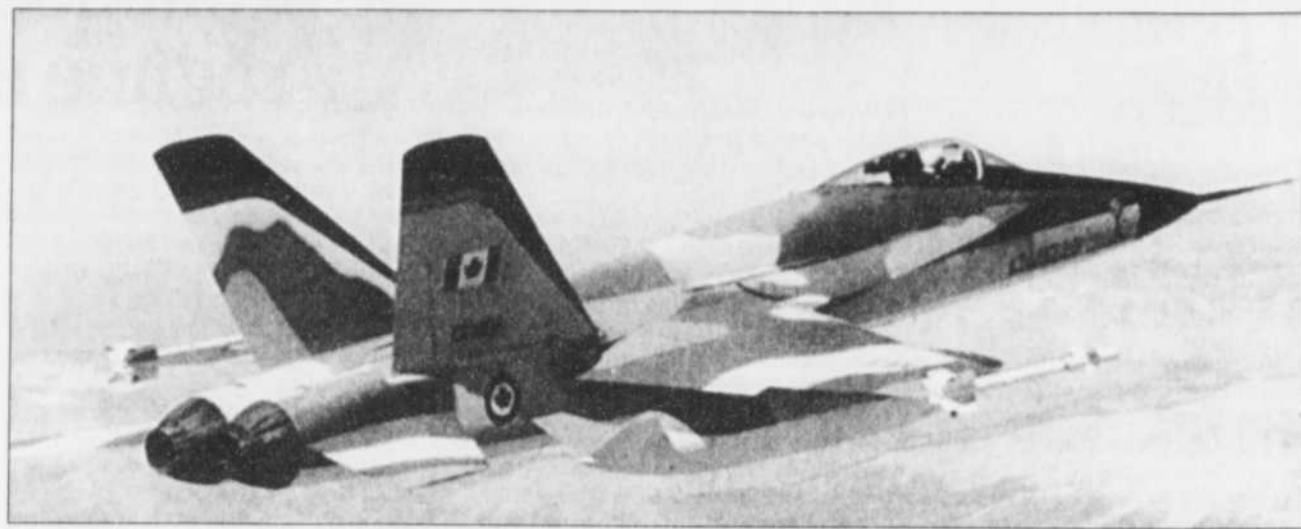
Les Innu du Labrador n'ont pas tardé à réagir à ce nouvel accord conclu entre le Canada, le Royaume-Uni, l'Allemagne et les Pays-Bas, et qui fera passer de 7000 à 15 000 le nombre annuel de vols d'entraînement à basse altitude d'avions chasseurs. Le programme permet aux pilotes de l'Otan de s'entraîner à éviter la détection radar et bombardier leur cible.

« C'est un jour triste pour les Innu », a laissé tomber le président de la nation, Peter Penashue.

INNU OPPOSÉS

Les Innu soutiennent depuis des années que les avions chasseurs, qui volent parfois à seulement 30 mètres du sol, perturbent la vie sauvage et menacent les activités de chasse et de pêche dans la région.

Ils ont déjà bloqué des pistes à l'aéro-



Un F-18 des forces armées canadiennes en pleine action.

port militaire de Goose Bay, à Terre-Neuve, d'où partent les appareils de l'Otan.

Le ministre de la Défense, David Collette, a soutenu que le gouvernement fédéral était soucieux de l'environnement. Le programme, dit-il, a fait l'objet d'une importante évaluation environnementale, et un comité indépendant d'experts a recommandé d'augmenter le nombre de vols sur certaines routes.

On promet de s'éloigner des habitations innu, d'éviter les lieux de pâturage des caribous et d'augmenter les budgets alloués au contrôle environnemental.

Mais les Innu s'étaient retirés du processus d'évaluation environnementale, estimant que les dés étaient pipés. Ils menacent maintenant de reprendre leurs moyens de pression si le ministre Collette refuse de discuter de leurs récriminations.

Le ministre soutient que le programme de vols à basse altitude constitue un coup de pouce pour l'économie locale de Goose Bay.

Les alliés de l'Otan dépensent chaque année 80 millions \$ à Goose Bay, en plus des 35 millions \$ du ministère de la Défense. La présence des alliés dans la région a permis de créer 1000 emplois à temps plein et à temps partiel. Le précédent accord de 10 ans prenait fin le 31 mars.

L'Aéroporté en Somalie pour son moral

De Chastelain témoigne

OTTAWA (PC) — Le moral des troupes a joué un rôle dans la décision de déployer le régiment canadien aéroporté en Somalie en 1992, a soutenu hier l'ancien chef d'état-major du Canada.

Le général à la retraite John de Chastelain a en effet déclaré que lorsque s'était présentée l'occasion d'envoyer des militaires canadiens en mission à l'étranger à la demande des Nations unies, on avait toujours refusé d'avoir recours à l'Aéroporté et que cela avait fini par saper le moral de ses membres.

Toutefois, le moral n'était pas le facteur le plus important, a-t-il fait remarquer, mais on en a tenu compte.

« Je crois que, dans ce cas-ci, c'était plutôt secondaire... Mais, une fois qu'on examine le tout, on finit par se rendre compte que c'est bien ça. »

L'Aéroporté était désigné comme unité de remplacement pour les opérations de l'Onu, a-t-il noté.

Le général à la retraite a indiqué que l'état-major avait commencé à s'intéresser à une mission en Somalie en juillet 1992, lorsque Boutros Boutros-Ghali, le secrétaire général des Nations unies, a soulevé la possibilité d'une opération de sécurité dans ce pays africain.

EN BREF

JUSTICE

Poursuites pour recours à la prostitution à l'étranger

Lloyd Axworthy, le ministre des Affaires étrangères, étudiera la possibilité de changer la loi afin de permettre à la police de déposer des accusations contre les ressortissants canadiens qui achètent les services sexuels d'enfants prostitués à l'étranger. Au terme d'une rencontre d'une heure avec le jeune Craig Kielburger, le ministre Axworthy a indiqué qu'on lui avait demandé de consulter son collègue à la Justice, Allan Rock, à ce sujet. « Nous estimons très importante la présentation qui nous est faite et je m'entretiendrai avec le ministre Rock à ce sujet. Nous devrions faire quelque chose conjointement. » « On nous a montré que cette loi est déjà en vigueur dans plusieurs autres pays dans le but d'assurer la protection des enfants. » (PC)

BUDGET

Mobilisation sur les pensions alimentaires

Même si la Cour suprême a refusé à Susan Thibaudeau le droit de ne pas payer d'impôt sur la pension alimentaire versée par son ex-mari à ses enfants, les femmes bénéficiaires de telles pensions n'ont pas l'intention de lâcher prise. Elles entendent prendre tous les moyens — manifestations, pétitions et batailles judiciaires — pour obtenir une réforme urgente de la Loi sur le revenu qu'elles considèrent comme « inique et vétuste. » Et elles rappellent aux gouvernements leurs promesses de se pencher sur la réforme globale de la Loi sur le régime des pensions alimentaires. Même si jusqu'ici rien de concret n'a été accompli, elles espèrent qu'à l'approche de la divulgation des budgets, les ministres respecteront leurs engagements sur la défiscalisation des pensions alimentaires. Susan Thibaudeau, qui a mené une lutte épineuse contre le système, demeure sceptique sur un éventuel changement de la Loi sur l'impôt. Qui plus est, elle croit que pour les gouvernements, la famille ne fait pas partie des priorités. « Les gouvernements n'ont pas encore compris notre message, a-t-elle précisé. Nous ne voulons plus qu'on parle, mais qu'on réagisse concrètement. Moi j'ai fait mes devoirs, au tour des gouvernements. » Elle a ajouté avoir même conclu une convention à l'amiable avec son ex-mari, mais que le ministère du Revenu est demeuré intraitable: elle devait payer l'impôt sur ce « revenu ». (PC)

Toute une auto. Tout un taux. ODYSSEY 96



L'équipement de l'Odyssey comprend : climatisation sans CFC, boîte automatique, direction assistée, freins antiblocage (ABS), suspension Honda à deux leviers triangulés et plus encore.

348\$* PAR MOIS

- ▶ LOCATION DE 48 MOIS ▶ VERSEMENT INITIAL DE 1330\$
- ▶ TAUX DE FINANCEMENT DE LOCATION DE 6,8%†

OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE

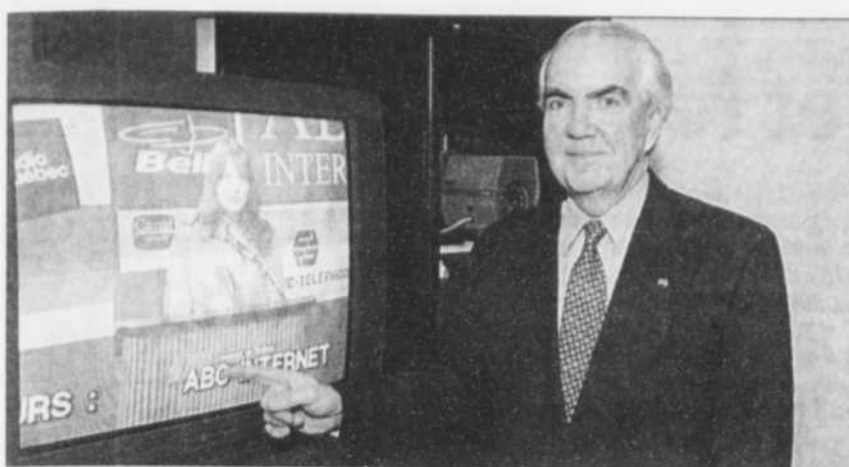
Taux de financement d'achat Honda de 6,8%† et programmes de financement sans versement initial aussi offerts.

HONDA

CONÇUE ET CONSTRUITE
SANS CONCESSION



Taux applicables à toutes les Odyssey 1996 neuves et offerts exclusivement par Honda Canada Finance Inc. pour une durée limitée. Veuillez vous renseigner chez un concessionnaire Honda. *Taux de financement de location de 6,8% pendant 24, 36 ou 48 mois. **Taux de financement d'achat de 6,8% pendant 24, 36, 48 ou 60 mois. Exemple de financement d'achat: 20 000 \$ au taux annuel de 6,8% = 477,07 \$ par mois pendant 48 mois. Coût de l'emprunt: 2 899,36 \$, coût total: 22 899,36 \$. Un versement initial pourrait être exigé. Le prix de vente des concessionnaires peut être inférieur au PD.S.T. †Offre de location exclusive de Honda Canada Finance Inc. Exemple de financement de location pour une Odyssey 1996 neuve: mensualité de 348 \$ pendant 48 mois (total des versements: 16 704 \$). Un versement initial de 1 330 \$ ou l'échange équivalent, la première mensualité ainsi qu'un dépôt de garantie (330 \$) sont exigibles. Un programme de financement sans versement initial est également offert. Franchise de kilométrage: 96 000 km; frais de 10¢ le kilomètre excédentaire. Sujet à l'acceptation du crédit. Transport, préparation, taxes, immatriculation et assurance en sus. Option d'achat de 13 251,35 \$, plus les taxes, au terme de la location. Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur.



Le président de l'Université de Québec, M. Claude Hamel, à la téléconférence.

TÉLÉ-UNIVERSITÉ

Cours pour alphabétiser les utilisateurs de l'autoroute électronique

YVES THERRIEN
Le Soleil

■ SAINTE-FOY — Si le World Wide Web, le langage html, le navigateur Netscape ne vous disent rien, le nouveau cours ABC@Internet de la Télé-université sera parfait pour vous.

Hier en téléconférence entre Québec et Montréal, et en direct à Radio-Québec, l'Université de Québec et la Télé-université ont lancé une vaste campagne d'alphabétisation à Internet en même temps que le cours télévisé ABC@Internet.

Pour la directrice générale de la Télé-université, Mme Anne Marrec, il s'agit d'une façon pour le Québec de combler le retard télématique afin d'en faire une société branchée. Ce sera en même temps, une chance d'éviter de diviser la population en deux, les branchés d'un côté et les analphabètes télématiques de l'autre, puisqu'il n'est pas nécessaire d'être inscrit au cours pour apprendre le nouveau langage de l'Inforoute.

Depuis lundi, le cours intensif présenté en six modules est offert sur le canal de télé-enseignement (câble 23 sur Vidéotron), à raison de six émissions hebdomadaires. ABC@Internet sera en diffusion continue pendant 52 semaines sur ce canal afin de permettre l'inscription en tout temps pendant l'année. Par ailleurs, dès le 24 février, Radio-Québec diffusera le cours le samedi à 10h.

Le cours répondra aux questions des internautes néophytes, notamment en expliquant ce qu'est Internet, les façons de se brancher sur le réseau, le courrier électronique, les méthodes

de recherche et de téléchargement des informations, les forums de discussions et la conversation en direct. Pour ceux et celles qui s'inscriront au cours, on fournira une trousse comprenant les logiciels suivants en version française: Eudora pour le courrier électronique, Netscape pour la navigation, un logiciel de communication et de branchement en plus du manuel d'apprentissage. Pour suivre le cours, il suffit d'avoir accès à un micro ordinateur équipé d'un modem. Les frais de scolarité sont de 149,95, plus taxes, matériel compris.

Comme dans tous les cours de la Télé-université, les élèves ont un tuteur. Au départ, ils communiquent avec lui par téléphone, mais sitôt que le branchement sur Internet est réalisé, élèves et tuteurs utiliseront ce nouveau canal. Mme Marrec a précisé que le nouveau cours a été réalisé sans subventions gouvernementales en raison de la participation de partenaires tels que Bell Canada, Québec-Téléphone, le Groupe Cerveau, PM Organisation Internationale et le Centre collégial de formation à distance. Peu importe que l'on soit ou non inscrit au cours ABC@Internet, l'émission télévisée et l'initiation à ce mode de communication devraient aider la population en général à comprendre, au moins en partie, la passion qui anime les internautes de tous âges.

Campagne nationale pour sauver le Régime de pensions du Canada

■ OTTAWA (PC) — Le Conseil des Canadiens lance une campagne nationale pour convaincre le ministre des Finances, Paul Martin, de sauver le Régime de pensions du Canada.

Le groupe nationaliste canadien à but non lucratif craint que le gouvernement libéral ne songe à éliminer progressivement le régime, forçant les Canadiens à se tourner vers les régimes privés et les REER.

Ottawa et les provinces entament le mois prochain des audiences publiques pour discuter des différentes options qui s'offrent aux gouvernements pour régler le déficit appréhendé des régimes, notamment en augmentant les cotisations et en réduisant les prestations.

Le ministre Martin a déjà indiqué qu'un mélange des deux mesures était à prévoir, mais que le régime serait conservé.

Le Conseil des Canadiens dépensera 400 000 \$ dans une campagne nationale d'information, qui comprend notam-

ment des dépliants distribués dans un million de foyers et des affiches sur des panneaux situés en face du bureau de M. Martin à Ottawa.

La présidente de l'organisme, Maude Barlow, craint que l'incertitude entourant l'avenir du régime ne mine la confiance des Canadiens dans le programme. Le soutien au régime s'effondrera si trop de Canadiens croient que le régime est en faillite, soutient-elle.

Le comité de surveillance du Régime de pensions du Canada a prévenu que le programme ne ferait plus ses frais à compter de 2015, à moins que les cotisations ne soient augmentées considérablement.

Mme Barlow appuie une légère augmentation des cotisations, mais pas question de réduire les prestations, a-t-elle dit.

Ottawa veut resserrer les règles sur les dons de sperme

■ EDMONTON (PC) — Ottawa propose la mise en place de nouveaux règlements plus sévères pour s'assurer que les dons de sperme destinés à la procréation au Canada ne présentent aucun risque.

La nouvelle réglementation établirait des normes nationales qui permettraient de réduire le risque de transmission de maladies infectieuses par le biais de sperme humain provenant d'un donneur anonyme et dont on se sert ensuite pour une insémination artificielle ou une fécondation in vitro.

Toute infraction entraînerait une amende maximale de 5000 \$ ou une peine de trois ans de prison ou les deux.

Patricia Baird, présidente de la Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction, s'est dite heureuse que le gouvernement songe enfin à rendre plus sûr le sperme destiné à la conception d'êtres humains.

« Mais il est important de ne pas s'arrêter là », a-t-elle lancé. « Ces mesures n'ont tenu aucun compte d'une foule de questions psychologiques et morales liées à l'insémination et aux donneurs de sperme. »

La nouvelle réglementation obligerait tous les docteurs, cliniques et

banques de sperme au Canada à utiliser des procédures et des tests uniformes en matière de dons de sperme anonymes.

Les nouveaux règlements ne s'appliqueraient qu'aux dons de sperme et pas à la semence émanant d'un conjoint dans un couple qui cherche à avoir un enfant.

Des documents prouvant que les normes ont été suivies devraient être fournis si le sperme était importé de l'étranger.

Voici d'autres mesures qui sont recommandées:

— faire subir au donneur un nouveau test de dépistage de maladies transmises sexuellement après que le sperme ait été congelé pendant au moins six mois;

— étiqueter chaque flacon de sperme de façon à ce qu'on puisse retrouver le donneur;

— arrêter la distribution et prévenir tous ceux qui sont affectés en cas de doute d'infection du sperme.

75,2 %
des gens pensent
qu'ils pourront maintenir
le même niveau de vie
la retraite venue.

Les statistiques ne mentionnent pas
où ils prendront l'argent nécessaire.



Un REER, c'est essentiel. Avec la Banque Nationale, vous pouvez vous bâtir un REER solide. Venez nous voir en succursale ou communiquez avec nous, 7 jours sur 7, en composant le 1 800 235-5566

BANQUE NATIONALE

Commanditaire officiel de la télédiffusion des Jeux d'Atlanta à la SRC.

Vente APRÈS-INVENTAIRE



FOURRURES PAS DE TAXES!

sur toute la collection de fourrures à prix courants.

Sélection de fourrures

33 1/3 %
de rabais

Vison

Modèle couturier

Manteaux 7/8
(rat musqué, chat sauvage, castor rasé).

Castor rasé et
rat musqué rasé

Chat Sauvage lustré

Peaux
lainées

20% à 30% de rabais
pour hommes et dames.

Pelisses

20% à 40% de rabais
sur toutes les pelisses pour dames.

50% de rabais
sur toutes les pelisses
pour hommes.

Coordonnés
mode

50% à 70% de rabais
sur une sélection.

Chapeaux
de fourrure

Sélection: opossum, renard
et vison à prix variés
55\$ • 99\$ • 129\$
• 199\$

Vêtements
de nuit

40% à 70% de rabais
sur une sélection.

l'aliberté

STATIONNEMENT GRATUIT AVEC ACHAT
Place Cartier • Place Jacques-Cartier • Place Jean-Lesage
MAIL CENTRE-VILLE 525-4841

CONSEIL DE BANDE DE KANESATAKE

Les 6 chefs tiennent tête à Peltier et restent

■ MONTRÉAL (PC) — Les six chefs du Conseil de bande de Kanestake entendent continuer à remplir leur mandat jusqu'en 1998 quoi que dise et fasse le grand chef Jerry Peltier.

Ils réagissaient ainsi à la demande faite lundi par M. Peltier auprès du ministère des Affaires indiennes et du Nord de nommer un administrateur d'ici la tenue d'élections pour le poste de grand chef et les postes des six autres chefs.

En conférence de presse, hier, les six chefs ont signifié qu'ils interprétaient le geste de M. Peltier comme une démission qu'ils s'empressent d'accepter.

Ils ont nommé à sa place un des leurs, James Gabriel, âgé de 29 ans.

Ils entendent tenir une assemblée publique d'ici une dizaine de jours pour connaître le point de vue à cet

égard des 1300 habitants de la communauté mohawk de Kanestake.

Réélu pour un second mandat en juin, de justesse, le chef Peltier avait vu son leadership sérieusement mis en cause quelques semaines plus tard quand il avait soutenu ne pas être au courant que se faisait sur une grande échelle, sur des terres de Kanestake, la culture de marijuana.

Dans un communiqué émis lundi à l'intention des six chefs du conseil, M. Peltier soutient que plus personne n'a confiance dans le conseil de bande, ni la population, ni le gouvernement fédéral d'où son appel au ministère des Affaires indiennes pour la tenue d'élections.

Il a été impossible de savoir quelle position adoptera dans cette affaire le directeur général Denis Chatain, du ministère des Affaires indiennes pour la région de Québec.

Dans une interview téléphonique, hier, le chef Garry Carboneil a soutenu que le grand chef Peltier n'avait pas digéré le renvoi, pour insubordination, de son bras droit Mary Cree, le 23 janvier, par les six chefs.

« Il essaie de prétendre que la question du casino nous divise. Nos priorités sont la sécurité et le développement économique dont le casino est un élément. »

Selon M. Carboneil, tout grand chef qu'il soit, M. Peltier n'a pas le pouvoir d'imposer sa volonté aux autres chefs qui ont toujours refusé de lui accorder un droit de veto.

M. Carboneil entend bien tenir informés les médias de l'évolution de la situation.

« Les médias sont importants pour nous. Il faut que les gens au Québec sachent que nous ne sommes pas des sauvages », a-t-il dit.

De son côté, la Société Radio-Canada (SRC) rapportait hier soir avoir appris que la firme américaine Excelsior Casino défrayait le coût des services de relations publiques du conseil de bande de Kanestake.

Selon la SRC, cette entreprise se serait engagée à verser 825 000 \$ au conseil si le projet de casino se réalise.

Le projet de casino est au centre des tensions

Dis-moi
pourquoi?



Dis-moi pourquoi? Une question simple, une question d'enfant posée en toute innocence. Pourtant, elle nous invite à un long voyage intérieur où les repères sont parfois difficiles à distinguer. Comment explique-t-on le départ d'un proche? Comment se l'explique-t-on à soi-même?

Depuis plus de 150 ans, la maison Lépine Cloutier offre une écoute attentive et respectueuse aux familles en deuil. Dans le souci de vous renseigner, nous avons préparé le Dossier Souvenance sur le deuil et le soutien psychologique.



Le Dossier Souvenance

Pour de plus amples renseignements sur le deuil et le soutien psychologique, ainsi que sur l'arrangement préalable, recevez gratuitement le Dossier Souvenance. Vous n'avez qu'à nous retourner le coupon préaffranchi ci-contre, ou communiquer avec nous au (418) 529-3371.

Oui, je désire obtenir gratuitement le Dossier Souvenance et en savoir plus sur l'arrangement préalable.

NOM _____
PRÉNOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____ CODE POSTAL _____
TÉLÉPHONE _____



LÉPINE CLOUTIER

Parce que la vie continue

Chaîne de lettres antisémites au Québec et en Ontario

PIERRE PELCHAT
Le Soleil

LÉVIS — Une chaîne de lettres contenant des propos antijuifs circule au Québec et en Ontario depuis quelque temps. Elles sont principalement, semble-t-il, adressées à des associations étudiantes.

Cette lettre de dix pages a été acheminée à l'Association étudiante du cégep Lévis-Lauzon. En plus d'être surpris et choqués de recevoir cette lettre, les dirigeants de l'Association n'en sont pas revenus de constater que l'adresse de l'association étudiante de l'Université de Calgary était inscrite sur l'enveloppe.

Or, après vérification auprès de l'association albertaine, les étudiants de Lévis ont appris que le signataire de la lettre, Karl Werner Wilde (est-ce vraiment son nom?) s'était frauduleusement servi de l'adresse de l'association étudiante pour faire ces envois postaux.

« Nous sommes totalement contre le contenu de la lettre. C'est une honte. Ce M. Wilde ne fait partie de notre association. Une plainte a été faite à la GRC », a affirmé, hier, au SOLEIL, un porte-parole de l'association étudiante de l'Université de Calgary, Lance Keyfish. Il paraît qu'une dizaine d'associations étudiantes au Québec et en Ontario auraient reçu la prose de M. Wilde.

EN BREF

ACCÈS LIMITÉ AU 3TC

Décision contestée

Le Comité des personnes atteintes du VIH (CEPAVIH) et la Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida ont vertement dénoncé, hier, la décision du gouvernement québécois de ne permettre l'accès à une nouvelle classe d'antirétroviral (3TC) qu'à un nombre réduit de patients. Québec a en effet décidé de n'assumer le coût de ces nouveaux médicaments que pour les personnes assistées sociales victimes du VIH qui ne réagiraient pas à d'autres combinaisons. Par cette décision, le gouvernement condamne des personnes encore actives à se réfugier à l'aide sociale pour pouvoir payer leurs médicaments, a déploré hier Carl Bousquet, porte-parole du CEPAVIH. (PC)

COEUR ARTIFICIEL

Il attend un donneur

Grâce à une procédure tout à fait exceptionnelle, un jeune père de 34 ans est maintenu en vie depuis vendredi à l'Institut de cardiologie de Montréal par un cœur artificiel en attendant qu'un donneur compatible lui soit trouvé. Hier, l'ICM a livré le bilan de santé de ce patient, le seul à avoir reçu un cœur artificiel à l'Institut depuis plus de six ans. Ce n'est que la troisième fois depuis 1987 que ce centre spécialisé greffe un cœur artificiel à un patient. (PC)

MALADIE D'ALZHEIMER

L'aluminium accusé

Il existe un rapport entre les taux élevés d'aluminium dans l'eau potable en Ontario et la maladie d'Alzheimer, suggère une nouvelle étude. Trois chercheurs de Statistique Canada ont comparé les taux d'aluminium dans l'eau potable des municipalités ontariennes avec 2725 hommes morts de la maladie d'Alzheimer entre 1984 et 1991. Les auteurs de l'étude font valoir que le rapport est suffisamment évident pour réclamer la réduction des niveaux d'alun dans l'eau potable. (PC)

AFFAIRE COGGER

Québec va en appel

Le sénateur conservateur Michel Cogger n'en a pas fini avec la justice. Le Procureur général du Québec a décidé de demander à la Cour suprême la permission d'appeler de la décision d'acquiescement rendue par la cour d'appel, le 7 février, à l'égard du sénateur. La Cour d'appel avait jugé que le juge Jean Falardeau de la cour du Québec n'avait commis aucune erreur de droit en acquiesçant le sénateur de l'accusation de trafic d'influence. (PC)

LE MONDE

L'Europe sous la neige et dans le froid



De l'Ukraine à la Scandinavie (témoin, cette scène danoise) en passant par la France, la Grande-Bretagne et l'Espagne, le froid a fait un retour en force à travers l'Europe, bloquant routes et aéroports, fermant les écoles et affectant jusqu'au trafic touristique du tunnel sous la Manche. En Ukraine, qui connaît son hiver le plus rigoureux (-25 degrés Celsius) depuis plusieurs décennies, les intempéries durent depuis des mois et les victimes se comptent par centaines. Dans la plus grande partie du pays et aucun réchauffement n'est prévu. Cela vaut pour le reste de l'Europe. Le nord de la France était recouvert, hier, d'une épaisse couche de neige.

POTS-DE-VIN Sixième démission de ministre en Inde

NEW DELHI (AFP, Reuter) — Un scandale de pots-de-vin qui secoue la classe politique indienne a provoqué hier la démission d'un cinquième et sixième membre du gouvernement du premier ministre P.V. Narasimha Rao.

Buta Singh, ministre des Approvisionnements, et Arvind Netam, secrétaire d'État à l'Agriculture, ont démissionné 24 heures après le ministre des Textiles, M. Kamal Nath.

Ce dernier avait expliqué dans sa lettre de démission envoyée au premier ministre, lundi soir, qu'il avait décidé de partir, bien qu'il n'ait pas été inculpé, car son nom avait été mis en cause dans le scandale.

Plusieurs journaux d'hier ont rapporté que le Bureau fédéral d'enquêtes (CBI), qui suit l'affaire, s'appretait à engager des poursuites contre M. Nath et deux autres ministres.

Trois ministres du gouvernement de M. Rao ainsi que plusieurs personnalités dont le président du principal parti d'opposition, le Bharatiya Janata Party (BJP), ont déjà été accusés formellement par le CBI d'avoir touché de l'argent dans le plus vaste scandale de corruption de l'histoire récente de l'Inde. Les trois ministres avaient démissionné le mois dernier.

Le scandale, qui a éclaboussé tous les partis indiens à l'exception des communistes, a pour origine la découverte de deux agendas appartenant à un homme d'affaires, M. Surendra Jain. Celui-ci y a porté, en code, les noms d'une centaine de personnalités à qui il a versé des pots-de-vin en échange de faveurs ou de l'attribution de contrats, entre 1988 et 1991.

Les noms de MM. Kamal Nath et Arvind Netam figurent dans l'agenda Jain, mais les deux hommes n'ont pas pour le moment été mis en cause officiellement par le CBI.

Menaces de mort contre Peres et ses ministres

JÉRUSALEM (AFP, Reuter) — Le premier ministre israélien Shimon Peres a fait état hier de menaces contre lui et des membres de son gouvernement.

« Il y a en Israël des dizaines et des centaines, voire des milliers, de personnes, qui cherchent à porter atteinte aux ministres et à moi-même », a-t-il dit à des journalistes, au sortir d'une séance de la commission des Affaires étrangères et de la Défense de la Knesset (parlement).

Les débats de cette commission se déroulent à huis clos, mais la radio d'État les rapporte régulièrement. Selon cette radio, M. Peres a parlé ouvertement d'« assassinat ».

« Il ne fait aucun doute qu'en Israël il y a de nombreuses personnes qui veulent assassiner des ministres, (et) il est difficile de savoir jusqu'où peuvent aller des propos comme « traitres » ou « Peres veut diviser Jérusalem », ou encore, comme je viens de l'entendre, « Peres veut incendier Jérusalem », a-t-il déclaré, selon la radio.

Par ailleurs, les élections législatives anticipées israéliennes et la première élection du président du Conseil au suffrage universel auront lieu le 29 mai. Cette date a été fixée d'un commun accord par le Parti travailliste de Shimon Peres et le Likoud de Benjamin Netanyahu au terme d'une semaine de tractations serrées. Peres a annoncé la semaine dernière sa décision d'avancer ces élections, prévues à l'origine en octobre, afin d'engranger le net avantage sur Netanyahu que lui accordent les sondages.

La nouvelle popularité de Peres et des travaillistes sont la conséquence directe de l'émotion suscitée dans l'opinion par l'assassinat d'Yitzhak Rabin par un jeune extrémiste de droite en novembre dernier. La veuve du premier ministre assassiné, Leah Rabin, a imputé au Likoud une responsabilité morale dans ce drame pour n'avoir pas découragé le climat de haine attisé contre lui par l'extrême droite.

IRA: l'enquête marque le pas et Major tente de sauver le processus de paix

■ LONDRES (d'après AFP) — L'enquête sur la campagne d'attentats de l'Irish Republican Army (IRA) a marqué le pas, hier, alors que John Major s'employait sans grand succès à sauver ce qu'il pouvait d'un processus de paix en Ulster qui apparaît moribond.

Scotland Yard a dû rabattre de son optimisme dans l'enquête sur les trois attentats — dont un manqué — qui, depuis le 9 février, ont ensanglanté Londres, faisant 3 morts et plus de 100 blessés.

24 heures après leur arrestation, les deux personnes appréhendées lundi en application de la loi sur la prévention du terrorisme ont été libérées sans qu'aucune charge ne soit retenue contre elles.

Parallèlement, la police relâchait la

surveillance du blessé de l'attentat de dimanche soir qu'elle tenait sous haute garde, persuadée d'avoir affaire à l'un des terroristes de l'IRA. Il n'est même plus un suspect, a-t-elle annoncé.

La famille du blessé, Brendan Woolhead, un Irlandais de 33 ans qui travaillait à Londres, s'est dite très soulagée car elle avait été effarée, lundi soir, de voir que c'était lui qui était gardé comme un membre de l'IRA. Selon ses proches, il n'a jamais eu aucu-

Exode de 50 000 Serbes

La tension s'accroît à Sarajevo et un peu partout en Bosnie

■ SARAJEVO (AP, AFP) — La mise au point de Rome, le week-end dernier, n'a visiblement pas suffi à calmer les esprits en Bosnie. Serbes et Croates fragilisent la drôle de paix, multiplient les heurts eu égard aux engagements renouvelés de Dayton.

Ainsi, à Sarajevo, les dirigeants serbes de Bosnie ont ordonné hier l'évacuation de leurs dizaines de milliers de civils et, à Mostar, la libre circulation entre les secteurs musulman et croate n'a pu être rétablie que pendant une heure.

L'ordre d'évacuation des 50 000 Serbes vivant encore dans les faubourgs de Sarajevo a été diffusé dans la matinée par les médias bosno-serbes, fixant le début de l'exode à midi. En fin d'après-midi, plusieurs dizaines de camions et de voitures tractant des remorques avaient quitté la capitale, mais aucun autocar n'avait encore été signalé.

Certains habitants de Vogosca, au nord de la ville, disaient avoir reçu l'ordre d'attendre des cars sur la place principale. Des Serbes ont été vus sortant de la mairie de ce quartier avec des piles de documents auxquels ils ont ensuite mis le feu.

Une certaine confusion semblait en fait régner sur place, où l'agitation prévaut depuis vendredi. La force internationale de police civile a informé

les dirigeants serbes qu'elle allait transférer graduellement leurs cinq quartiers aux forces de l'ordre bosniaques (avant le passage final sous autorité croato-musulmane, le 19 mars).

On ignore ainsi si l'ordre lancé hier matin relève de l'organisation réelle d'une évacuation ou d'une manœuvre d'intimidation. Ces derniers jours, plusieurs centaines de personnes avaient déjà fui le quartier d'Hadzici par crainte de se retrouver enclavées.

À Sarajevo, un responsable local chargé de l'exode, Gojko Kljickovic, a reconnu que des problèmes matériels se posaient pour le transport et l'accueil des réfugiés. L'argent, le carburant et les moyens de transport semblent faire défaut. Quant à la destination des réfugiés, M. Kljickovic a évoqué Srebrenica, dans l'Est, aux mains des Serbes de Bosnie depuis juillet.

Selon un porte-parole du Haut commissariat de l'ONU pour les réfugiés, « un certain nombre de personnes sont parties, mais ce n'est pas l'exode massif que les autorités serbes semblent vouloir ».

Deux banquiers proches de Clinton sont accusés

LITTLE ROCK (AP) — Deux banquiers de l'Arkansas, qui avaient financé la campagne de Bill Clinton pour le poste de gouverneur de l'État en 1990, ont été, hier, mis en accusation pour fraude, complot pour fraude et détournement de fonds, par le procureur chargé de l'affaire Whitewater.

Herby Ranscum, qui avait été nommé commissaire d'État aux autoroutes un mois après l'élection, et Robert Hill, son partenaire à la tête de la Perry County Bank, ont été nommés dans l'acte de mise en accusation, a précisé à Little Rock un porte-parole du pro-

curateur Kenneth Starr.

Les deux hommes sont accusés d'avoir détourné plusieurs milliers de dollars au profit de la campagne de M. Clinton, d'avoir fait des faux pour couvrir leur sorties de fonds et de n'avoir pas déclaré ces transactions.

Ni le président Clinton ni aucun membre de son équipe de campagne de l'Arkansas n'ont été inculpés dans cette affaire.

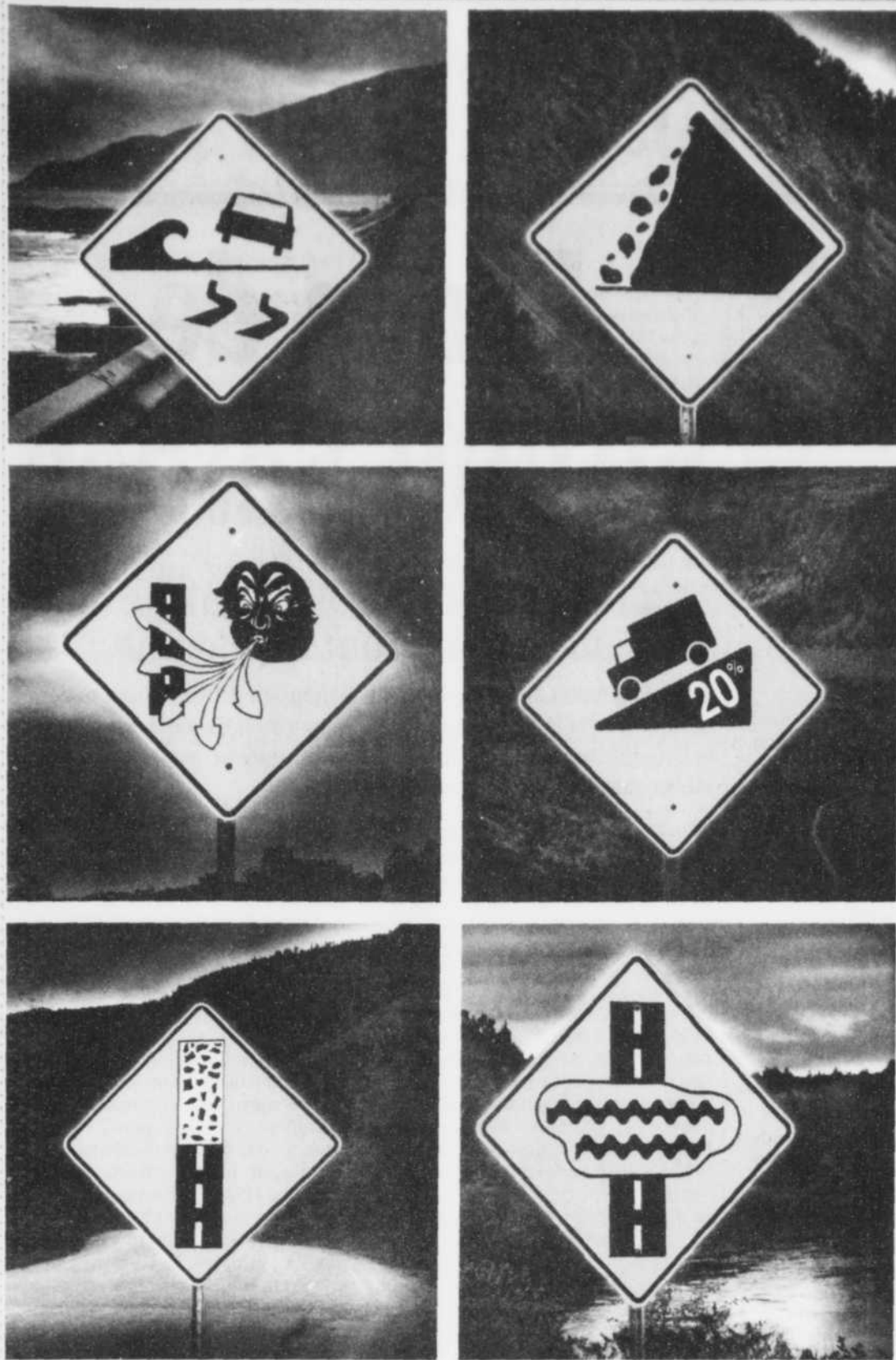
Bill Clinton et son épouse, Hillary, sont impliqués dans le scandale de Whitewater, une affaire qui remonte aux années de règne dans l'Arkansas.

G20 399\$/mois
I30 499\$/mois
J30 599\$/mois
Q45 999\$/mois

Vous conduisez une voiture, pas un symbole.

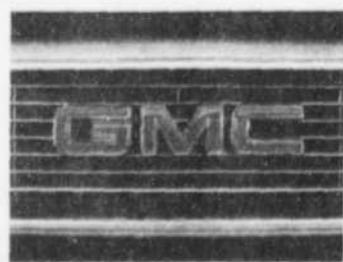
QUÉBEC
5055, boulevard des Gradins
Québec (Québec)
Prenez un rendez-vous d'essai:
(418) 528-2525

Les prix J.D. Power et Associés sur la qualité initiale des véhicules neufs sont le fruit d'une étude menée auprès de 36671 consommateurs des États-Unis et portant sur les problèmes signalés dans les 90 jours suivant l'acquisition du véhicule. Location échelonnée sur 36 mois du modèle G20 1995 avec intérieur en tissu et boîte à vitesses, 2900\$ d'acompte, comptant ou échange équivalent. Option de rachat de 12 775\$. Location de la I30 1995 sur 36 mois, 6900\$ d'acompte, comptant ou échange équivalent, option de rachat de 23 084\$. Location de la J30 1995 sur 36 mois, 6900\$ d'acompte, comptant ou échange équivalent, option de rachat de 22 795\$. Location de la Q45 1995 sur 36 mois, 9800\$ d'acompte, comptant ou échange équivalent, option de rachat de 29 520\$ sur approbation du crédit, transport et préparation inclus, taxes en sus, aucun dépôt de garantie n'est exigé. Limite de 57 600 km pour la durée du contrat de 36 mois, 0,11¢ du kilomètre excédentaire. Renseignez-vous, s'il vous plaît.



Invitations au voyage.

À bord d'un camion GMC, la route n'est pas tout à fait la même. Mais c'est lorsqu'il quitte l'asphalte, qu'un camion GMC prend toute sa valeur. D'une pression du doigt, le dispositif Insta-Trac[™] vous fait passer en mode quatre roues motrices, sans que vous ayez à vous arrêter ni même à ralentir. Et là, dans le confort le plus total, le vrai voyage commence...



TROIS LETTRES
QUI EN DISENT LONG

LE MONDE

NORVÈGE

Pêcheur à la dérive sauvé par son téléphone

Un pêcheur norvégien de l'île de Ferroey a été sauvé hier par son téléphone mobile alors qu'il dérivait sur un banc de glace dans le fjord d'Oslo, a annoncé la police de Fredrikstad (80 km au sud-est d'Oslo). Selon la police, le pêcheur, âgé de 55 ans, dont l'identité n'a pas été révélée, a pu alerter les services de secours norvégiens grâce à son téléphone mobile et a été recueilli par un hélicoptère de la base militaire de Rygge. (AFP)

RUSSIE

Mission sur Mars

Le cosmonaute russe Valeri Poliakov, détenteur du record de longévité dans l'espace, a plaidé hier pour une mission internationale habitée sur Mars qui inclurait un cosmonaute russe. Selon M. Poliakov, cité par l'agence Interfax, les missions russes longues de plusieurs mois ont prouvé qu'un être humain pouvait vivre suffisamment longtemps dans l'espace pour aller sur Mars, y effectuer les recherches nécessaires, et revenir. M. Poliakov s'est déclaré convaincu qu'une mission sur Mars sera mise sur pied d'ici 2020. (AFP)

GRANDE-BRETAGNE

Échec de la remise à flot du Sea Empress

Une tentative de renflouement du pétrolier Sea Empress, échoué jeudi soir sur les côtes du Pays de Galles et qui a perdu 40 000 à 50 000 tonnes d'une cargaison de 147 000 tonnes de brut, a échoué hier soir, ont indiqué les garde-côtes britanniques. (AFP)

LE CAIRE

Un bébé à deux têtes

Un bébé à deux têtes, mais viable, est né dans un village du Delta du Nil (nord de l'Égypte), le premier cas connu à ce jour dans le pays, a rapporté hier le quotidien gouvernemental Al-Ahram. Selon le journal, qui publie une photo montrant un bébé avec deux têtes jumelles mais seulement un corps, la maman, Faouzia Awadallah, 25 ans, et déjà mère d'une petite fille, tentait depuis quatre ans d'avoir un enfant. Le bébé, né par césarienne à Dairab Nigm, pesait cinq kilogrammes. Le père, qui travaille dans le Golfe, n'a pas encore été prévenu de cette naissance, selon le journal. (AFP)

FRANCE

Nuit blanche pour un enfant perdu

Un garçon de 12 ans a passé la nuit dans un trou creusé dans la neige à 1699 mètres d'altitude, dans les Alpes françaises (sud-est), après s'être perdu dans le brouillard, et il est rentré seul au matin, avec les skis des secouristes, a indiqué hier la gendarmerie. Adrien Demichele, de Nice, sur la Côte d'Azur, qui ne souffre que de gelures aux extrémités, s'était éloigné de ses camarades alors qu'il se trouvait en colonie de vacances et s'était perdu, lors d'une sortie à ski (AFP)

ARGENTINE



Rendez-moi mon enfant

Hebe de Bonafini, la présidente d'un groupe de femmes de Plaza de Mayo qui réclament la libération ou des informations concernant leurs enfants ou maris disparus s'écarte d'un groupe de policiers après avoir reçu un coup de matraque lors d'une manifestation initiée par des étudiants, hier, à La Plata, en Argentine. Bonafini, 65 ans, a reçu plusieurs coups lors de l'offensive des policiers pour mettre un terme à l'initiative. (AP)

ÉTATS-UNIS

L'aspirine contre le cancer du sein

L'aspirine et d'autres anti-inflammatoires pris régulièrement pendant au moins un an peuvent réduire de 34 % le risque de cancer du sein, selon une étude publiée par la revue américaine Epidemiology. La recherche a comparé un groupe de 511 femmes, souffrant d'un cancer du sein et prenant des anti-inflammatoires non stéroïdiens avec un autre groupe aussi important n'ayant pas de cancer du sein. Après avoir pris en compte des facteurs généralement associés au cancer du sein tels que l'hérédité, l'âge, l'éducation, le nombre d'enfants ou la ménopause, ils ont calculé que la prise trois fois par semaine, pendant au moins un an, d'un médicament de la classe des AINS réduit de 34% le risque de cancer du sein. (AFP)

Un Airbus évacué d'urgence

Un Airbus de la compagnie American Airlines a dû être évacué d'urgence hier matin à l'aéroport John F. Kennedy de New York, à la suite de l'apparition de volutes de fumée dans le cockpit, a-t-on appris de source aéronautique. Quatre passagers au moins ont été blessés durant l'évacuation, a-t-on ajouté de même source. La fumée est apparue alors que l'avion s'appretait à décoller vers Saint-Domingue (République Dominicaine). Il y avait 180 passagers à bord. Une enquête est en cours pour tenter de déterminer les causes de l'incident. Les passagers blessés ont été hospitalisés. (AFP)



LA COMMISSION DES ÉCOLES
CATHOLIQUES DE QUÉBEC



ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-PATRICK
Fondée en 1843

UN SOL DE TRADITIONS
UNE SEMENCE D'HORIZONS NOUVEAUX

- École secondaire catholique de langue anglaise.
- Excellence scolaire.
- Récupération bihebdomadaire pour tous les élèves.
- Cours de français de calibre supérieur.
- Centre d'informatique et cours d'informatique à tous les niveaux.
- Bibliothèque dotée de CD-ROM et d'Internet.
- Cours enrichis de CD-ROM et d'Internet.
- Option de musique instrumentale à tous les niveaux.
- Cours optionnels d'espagnol de 1re à 5e secondaire.
- Enseignement religieux et service de pastorale.
- Enseignement moral pour ceux qui le désirent.
- Service de cafétéria le matin et le midi.
- Activités du midi, selon les besoins des élèves, en arts, en sports et en multiples domaines.
- Activités interscolaires (football, basketball, athlétisme, soccer, badminton).
- Comité d'école, conseil d'orientation et conseil étudiant.
- Prospectus offert sur demande.

POSSIBILITÉ D'ENRICHISSEMENT DU PROGRAMME SCOLAIRE

- Ajout de 100 minutes de cours par semaine en 1re secondaire.
- Programme intégré sports/étude.
- Renseignements complémentaires fournis sur demande.

Inscription 1996-1997, avant le 1er mars 1996
au 75, rue Maisonneuve, Québec, G1R 2C4
Heures de bureau : 8 h à 11 h 30 et 13 h à 16 h
Pour de plus amples renseignements, appeler
(418) 525-8421
(418) 525-6366 (télécopieur)
cecqint5.gnccs.qc.ca (Internet)

LE MONDE

QATAR Échec d'une conspiration visant à réinstaller Khalifa

DOHA (Reuter) — Une centaine de personnes ont été arrêtées hier à la suite d'une conspiration présumée, attribuée à des bédouins fidèles au cheikh Khalifa ibn Hamad al Thani, déposé en juin 1995 par son fils Hamad ibn Khalifa al Thani, a déclaré un responsable du gouvernement.

« Certaines des personnes arrêtées sont membres de l'armée personnelle levée par Cheikh Khalifa pendant son règne. Ils ont été pris alors qu'ils tentaient de s'emparer d'un blindé, près de la frontière à Abou Samra. Certains se sont enfuis à Bahreïn », a-t-il expliqué.

ATTEINTE À LA STABILITÉ DU PAYS

« Ces gens ont voulu porter atteinte à la sécurité à stabilité du pays avec l'aide de forces étrangères et d'éléments mécontents », a-t-il dit.

« Leur interrogatoire a révélé qu'il existait une vaste conspiration pour déstabiliser le pays et que des forces étrangères sont impliquées. Le gouvernement a mis en place une force spéciale pour interroger les coupables et déferer au parquet tous ceux impliqués ».

L'armée de gardes du corps de cheikh Khalifa, formée de bédouins, compte environ 3000 hommes contre environ 5000 pour l'armée régulière du Qatar. Le Qatar, pétromonarchie possédant les troisièmes réserves de gaz naturel au monde, souhaite la tenue d'une réunion d'urgence du Conseil de coopération du Golfe (CCG) dont il est membre, rapporte l'agence nationale QNA. « Le Qatar demandera une réunion d'urgence du conseil ministériel du CCG afin de l'informer des circonstances du complot avorté ».

Hassan rentre en Irak avec le pardon de Saddam

■ BAGDAD (Reuter) — Le président Saddam Hussein a accordé son pardon à deux officiers, dont son gendre le général Saddam Kamel Hassan, qui ont regagné l'Irak hier, six mois après leur défection en Jordanie, a annoncé le Conseil de commandement révolutionnaire.

Le général irakien est entré en territoire irakien hier soir, a annoncé l'agence officielle irakienne INA à Bagdad. Il avait quitté Amman vers 15 h 30 locales, accompagné de son épouse Raghad, fille aînée du président irakien, de leurs trois enfants, de son frère, le colonel Saddam Kamel Hassan, de son épouse Rana, deuxième fille de Saddam Hussein, et de leurs enfants.

L'ambassadeur d'Irak en Jordanie, M. Nouri Louaïss, a accompagné le groupe, qui a pris place à bord de trois voitures.

Le convoi est passé à 17 h 50 locales au poste-frontière jordanien de Roueished, situé à 350 km au nord-est d'Amman.

Un porte-parole officiel irakien a précisé, de son côté à Bagdad, que le président Saddam Hussein a donné son accord hier au retour en Irak du général Hassan.

Le Conseil de commandement de la révolution et la direction régionale du parti Baas au pouvoir, plus hautes instances dirigeantes du pays, ont accepté le retour du général Hassan, lors d'une réunion présidée par M. Saddam Hussein, a indiqué le porte-parole, cité par la télévision d'État irakienne.

CITOYEN ORDINAIRE

Le général Hassan sera traité comme un « citoyen ordinaire », a ajouté le porte-parole.

Le premier ministre jordanien Abdel Karim Kabariti a déclaré, pour sa part, que le général Hassan « avait regagné l'Irak de son plein gré », après avoir établi des contacts avec Bagdad.

Il a ajouté que le général Hassan a envoyé un message de remerciements au roi Hussein de Jordanie « pour son hospitalité ». Le souverain jordanien avait accordé l'asile au transfuge irakien et aux membres de sa famille.

Selon un responsable jordanien, une délégation officielle irakienne se trouvait au poste-frontière irakien de Treibil pour accueillir le général Hassan et sa suite, qui avaient fait défection le 8 août dernier. Deux cousins du général Hassan qui avaient fait défection avec lui ont décidé de rester en Jordanie, a-t-on appris de source officielle jordanienne.



Le général Hassan



Du 21 au 25 février 1996
Pierre Robitaille célèbre

LES JOURS DE LA

Mariée



Spécialement
pour vous deux...

UN CADEAU DE MARIAGE

lorsque vous déposez votre liste de cadeaux chez Pierre Robitaille.

... ET DE MAGNIFIQUES PRIX À GAGNER

Pour participer, confiez votre date de mariage à Pierre Robitaille, sans obligation de votre part!



Pendant plus de 150 ans, Emile Henry a fabriqué les classiques plats en terre beiges et bruns, aujourd'hui offerts en bleu, rouge, vert, blanc et jaune, pour un plus grand plaisir à la cuisine et sur la table. Résistants aux chocs et à la chaleur, faciles à nettoyer, ils passent directement du congélateur, au four et à la table.



Plat sabot
Indispensable pour les gratins, les rôtis, les volailles et les poissons.



Terrine ovale avec couvercle
Grande classique pour les pâtés, idéale pour cuire en douceur.

La boutique

Pierre Robitaille

Place Ste-Foy
653-7260



Il a son REER. Il est audacieux.

Horaire prolongé

dimanche 25 février
11 h à 16 h

Place de la Cité,
Galeries de la Capitale,
Carrefour Charlesbourg

Dites nous
qui vous êtes...



le prudent

... et Trust Prêt et Revenu vous proposera le REER correspondant à votre profil personnel qui vous permettra d'atteindre vos objectifs en fonction de vos ressources financières.

Les profils d'investisseurs:
À chacun son REER

Les profils d'investisseurs vous indiquent les moyens à prendre pour bien vivre votre retraite. La brochure *Conseils pratiques REER* répondra à plusieurs de vos préoccupations.

Connaissez-vous les 10 moyens concrets pour améliorer le rendement de vos REER ?



le visionnaire

Quel est votre profil d'investisseur ? Comment le visionnaire a-t-il pu accumuler en moyenne 13,6 % de rendement en 5 ans ?

Comment atteindre un revenu de retraite maximum et réduire vos impôts ? Savez-vous comment les profils d'investisseurs peuvent augmenter le rendement de vos placements sans en augmenter le risque ?



le sage

Conseils pratiques
REER

Pour obtenir gratuitement et sans obligation de votre part la brochure *Conseils pratiques REER* ainsi que le guide *À chacun son profil de Trust Prêt et Revenu*, composez sans frais le

1 800 587-1221

* Rendement au 31.12.95 : 1 an -16,6 % 3 ans -13,8 % 5 ans -13,6 %

TRUST PRÊT ET REVENU
une tradition de prospérité

Les taux de rendement sont les rendements totaux annuels composés versés au 31.12.95, compte tenu des variations dans la valeur des parts et du réinvestissement des revenus, et excluent les frais généraux payables par un titulaire de parts qui diminue le rendement. Les rendements passés ne sont pas garantis des rendements futurs. Ces fonds d'investissement sont distribués par les Services financiers T.P.R. inc., filiale de Trust Prêt et Revenu. Il est recommandé de lire le prospectus simplifié avant de souscrire (exemplaires dans les centres financiers Trust Prêt et Revenu). La valeur des parts et le rendement des placements varieront. Les placements dans les fonds mutuels ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par la Régie de l'assurance-dépôts du Québec et ne sont pas garantis par Trust Prêt et Revenu.

